

Gouvernement du Burkina Faso

BILAN COMMUN DE PAYS



Rapport Final
Consultants : KONATE Lassina
COMPAORE Siguian

CCA
Octobre 2004

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS ii

INTRODUCTION 1

SECTION 1/ ANALYSE STRATEGIQUE 2

1.1 LA FAIBLESSE DU CAPITAL HUMAIN 3

 1.1.1 LA POPULATION..... 3

 1.1.2 L'ACCES A LA SANTE 6

 1.1.3 L'ACCES A L'EDUCATION..... 11

 1.1.4 LA LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA 15

 1.1.5 L'ACCES A L'EAU POTABLE ET A UN CADRE DE VIE DECENT..... 18

 1.1.6 LA QUESTION DE L'EMPLOI NOTAMMENT CELUI DES JEUNES 24

1.2 UNE ECONOMIE PEU PERFORMANTE ET UNE INSECURITE ALIMENTAIRE PERSISTANTE..... 26

 1.2.1 L'INCIDENCE DE LA PAUVRETE 26

 1.2.2 LA FAIBLESSE DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE ET LA PERSISTANCE DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE..... 30

1.3 DES PROBLEMES DE GOUVERNANCE 34

 1.3.1 LA FAIBLESSE DES CAPACITES 34

 1.3.2 LES PROBLEMES DE GOUVERNANCE..... 38

 1.3.3 LA PROTECTION DES DROITS HUMAINS 44

 1.3.4 LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION..... 49

SECTION 2/ DOMAINES CLES DE COOPERATION ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LE SNU..... 53

2.1 BILAN DE L'UNDAF 2001-2005 53

 2.1.1 RAPPEL DES BUTS ET OBJECTIFS COMMUNS DE L'UNDAF 2001-2005 53

 2.1.2 REALISATIONS DE L'UNDAF 2001-2005..... 54

2.2 DOMAINES PRIORITAIRES DE COOPERATION..... 56

 2.2.1 LA POURSUITE DES EFFORTS D'INVESTISSEMENT DANS LES SECTEURS SOCIAUX DE BASE..... 57

 2.2.2 LA PROMOTION DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE 57

 2.2.3 LA POURSUITE DES EFFORTS D'INVESTISSEMENT POUR LA LUTTE CONTRE LE VIH-SIDA ;..... 58

 2.2.4 LA PROMOTION DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DE LA SECURITE ALIMENTAIRE 58

 2.2.5 LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET D'AMELIORATION DU CADRE DE VIE..... 58

 2.2.6 LE RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LA BONNE GOUVERNANCE 58

SECTION 3/ CADRE D'INDICATEURS..... 59

SECTION 4/ SOURCES DE DONNEES..... 63

LISTE DES ABREVIATIONS

AMBF	: Association des Municipalités du Burkina Faso
ARV	: Anti Retro Viraux
BCG	: Bacille Calmette Guérin
BEPC	: Brevet d'Etudes du Premier Cycle
CAMEG	: Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels Génériques
CAPES	: Centre d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales
CCA	: Common Country Assessment
CDMT	: Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CEDEF	: Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discriminations à l'Egard des Femmes
CEGECI	: Centre de Gestion des Cités
CENI	: Commission Electorale Nationale Indépendante
CEP	: Certificat d'Etudes Primaires
CES	: Conseil économique et social
CID	: Circuit Informatisé de la Dépense
CND	: Commission Nationale de Décentralisation
CNE	: Comité National d'Ethique
CNLPE	: Comité National de Lutte contre la Pratique de l'Excision
CNPPS	: Conseil National de Prospective et de Planification Stratégique
COGES	: Comité de Gestion de Santé
COTEVAL	: Comité Technique de Vérification des Avant-Projets de Lois
CSI	: Conseil supérieur de l'information
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSPS	: Centre de Santé et de Promotion Sociale
DCPM	: Direction de la Communication et de la Presse Ministérielle
DTCP3	: Vaccin antidiphtérique, anticoquelucheux, antipoliomyélitique 3 ^{ème} Dose
EABMPS	: Enfants Ayant Besoin de Mesures de Protection Spéciales
EBCVM	: Enquête Burkinabè sur les Conditions de Vie des Ménages
EDSBF	: Enquête Démographique et de Santé –Burkina Faso
EPA	: Etablissements Publics à caractère Administratif
FODECOM	: Fonds de Développement des Communes
GOEP	: Groupe Opérationnel d'Experts de Prospective et de Planification
HACLC	: Haute Autorité de Lutte Contre la Corruption
INSD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
JCGP	: Joint Consultative Group on Policy
LPDRD	: Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé
MAP	: Multi Country Aids Program
MATD	: Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONUSIDA	: Programme Conjoint des Nations Unies pour la lutte contre le VIH/SIDA
PAPMLS	: Projet d'Appui au Plan Multisetorial de Lutte contre le VIH/Sida
PAS	: Programme d'Ajustement Structurel
PDDEB	: Plan Décennal de Développement de l'Education de Base
PIP	: Programme d'Investissement Public

PMI/PME	: Petite et Moyenne Industrie/ Petite et Moyenne Entreprise
PNBG	: Plan National de la Bonne Gouvernance
PNDS	: Plan National de Développement Sanitaire
PNRJ	: Plan National pour la Réforme Judiciaire
PRGB	: Plan de Renforcement de la Gestion Budgétaire
PSN	: Politique Sanitaire Nationale
PVVIH	: Personnes Vivant avec le VIH
RAF	: Réforme Agraire et Foncière
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SAGEDECOM	: Service d'Appui à la Gestion et au Développement des Communes
SBC	: Soutien Budgétaire Conjoint
SEBG	: Secrétariat Exécutif de la Bonne Gouvernance
SIDA	: Syndrome d'Immuno-Déficience Acquise
SNDD	: Stratégie nationale de développement durable
SNU	: Système des Nations Unies
SOCOIGB	: Société de Construction et de Gestion Immobilière du Burkina
SONATUR	: Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains
SP/CNLS	: Secrétariat Permanent du Conseil National de lutte contre le VIH/SIDA et les infections sexuellement transmissibles
TBS	: Taux Brut de Scolarisation
UNDAF	: United Nations Development Assistance Framework
UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIH	: Virus Immuno-Déficience Humaine

RESUME ANALYTIQUE

Le présent CCA s'appuie sur les orientations déjà définies dans le CSLP et offre une vue d'ensemble sur les tendances du développement humain au Burkina Faso, souligne les progrès réalisés depuis 1990, analyse les causes de la situation et dégage les problèmes prioritaires auxquels le pays est confronté.

- i. Avec un PNB par habitant (2002) de 268 US\$, un des plus faibles du monde, le Burkina Faso est un pays enclavé de l'Afrique de l'Ouest. L'indice de développement humain (IDH) en 2004, est de 0,302, plaçant le pays au 175^{ème} rang sur 177 pays. L'économie nationale a stagné pendant deux décennies compte tenu de sa faible capacité à répondre avec promptitude et vigueur aux chocs extérieurs en raison même de certaines contraintes et limites intrinsèques qu'il conviendra de surmonter impérativement. Il s'agit notamment : (i) de la faiblesse du capital humain, (ii) de l'insuffisance des infrastructures de développement économique entraînant une économie peu compétitive et peu performante, (iii) des problèmes de gouvernance.
- ii. La population résidente totale est estimée en 2003 à 12,1 millions d'habitants et avec un taux d'accroissement annuel de 2,38%. Elle est caractérisée par sa jeunesse et un rapport élevé de dépendance de 108,8%. L'indice de fécondité est de 6,2 selon l'EDS III et l'espérance de vie est de 53,8 ans. Les migrations tant internes qu'externes sont d'une très grande ampleur et généralement mal organisées.
- iii. L'analyse de quelques indicateurs de santé montre que la situation sanitaire est assez précaire. Le taux de morbidité global est de 5,8% en 2003. Il est de 6,8% pour le milieu urbain contre 5,5% pour le milieu rural. En ce qui concerne l'état nutritionnel, l'enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages (EBCVM 2003) indique que 44,5% des enfants burkinabé souffrent d'un retard de croissance. Cette malnutrition touche plus les enfants du milieu rural (46,8%) que ceux du milieu urbain (29,7%). A cause des accouchements dans des conditions d'hygiène défectueuses, le taux de mortalité maternelle est de 484 pour 100 000 naissances vivantes selon le RGPH de 1996. Les causes directes telles les hémorragies et les infections sont responsables d'environ 72% des cas de décès maternels. Par ailleurs, il est établi que 55% des femmes enceintes sont anémiées. En 2003, le taux de mortalité infantile était de 83 ‰, et celui de la mortalité juvénile de 184‰. Parmi les principales causes de la mortalité et de la morbidité infantile et juvénile, les maladies infectieuses, endémo-épidémiques (diarrhée, paludisme, infections respiratoires, etc) figurent en bonne place. En 2003, les taux de couverture pour les antigènes sont insuffisants : BCG, 86,32% ; DTCP3, 78,30% ; rougeole, 71,08% ; fièvre jaune, 66,32%.
- iv. Le Burkina Faso, figure parmi les pays où la situation de l'éducation reste préoccupante. Le taux brut de scolarisation primaire est passé de 40,9 % en 1998 à 52,5% en 2003 (dont 42,3% pour les filles). Le taux d'alphabétisation est passé de 18,4% en 1998 à 30,25% en 2003. Le bas niveau de scolarisation du pays s'explique à la fois par (i) des facteurs d'offre : absence d'écoles à une distance raisonnable, insuffisance d'écoles offrant un cycle complet et (ii) des facteurs de demande : faible niveau de revenu des parents et réticence de certains à envoyer leurs enfants à l'école, coût d'opportunité élevé de la scolarisation en milieu rural, mariage précoce des jeunes filles. Pour les enseignements secondaire et supérieur, en 2003, les taux brut de scolarisation au niveau national sont respectivement de 15,6% et 2,1%.

- v. Concernant la pandémie du VIH/SIDA, le Burkina Faso enregistre un recul du taux de prévalence estimé à 4,2% en 2002 contre 7,17% en 1997. Les raisons qui expliquent l'ampleur du phénomène sont la grande pauvreté des ménages, le refus de croire à l'existence de la pandémie et l'insuffisance de sensibilisation de certains segments de la population.

- vi. Le taux de couverture en eau potable a atteint 73% en 2002. La proportion des ménages utilisant l'eau des forages est passée de 31% en 1998 à 40,4% en 2003. 35,5% des ménages ruraux consomment encore l'eau des rivières et des cours d'eau (EBCVM 2003). En milieu rural burkinabé, moins de 1% des ménages avait accès à l'électricité en 1994 et aucun progrès sensible n'a été enregistré en 2003 (à peine 1,1%). La proportion des ménages urbains à habitation équipée de service électrique n'a connu qu'une faible progression : 29 % en 1994 à 34% en 1998 et à 45,7% en 2003. La situation de l'assainissement est caractérisée par l'absence de réseau collectif d'assainissement dans les grandes villes. La problématique de la gestion des excréta et des déchets solides ainsi que celle des déchets biomédicaux constituent également de grandes préoccupations du fait de l'absence ou de l'insuffisance d'installations et d'équipements appropriés.

- vii. Le taux de chômage dans les deux principales villes, Ouagadougou et Bobo-Dioulasso atteint respectivement 18,2% et 18%. Le chômage affecte surtout le jeunes (65,3% des chômeurs ont moins de 24 ans), et plus particulièrement ceux qui sont à la recherche d'un premier emploi (81,1%). Certains changements structurels tels que le désengagement de l'Etat du secteur productif, la réduction des dépenses publiques et de l'emploi offert par la fonction publique, le ralentissement de la croissance de l'emploi dans le secteur moderne et la croissance accélérée de la population urbaine viennent accentuer le déséquilibre sur le marché du travail urbain. En milieu rural, le chômage est insignifiant.

- viii. Selon les résultats de l'enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages (EBCVM 2003), réalisée en 2003, environ 46,4% de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté absolue contre 45,3% en 1998 et 44,5% en 1994, soit un accroissement de 1,9 point entre 1994 et 2003. La pauvreté au Burkina Faso demeure un phénomène essentiellement rural. En effet, comme en 1994 et en 1998, les résultats indiquent une incidence en milieu rural supérieur à 50% (52,3% en 2003 contre 51% en 1994 et 1998). Le milieu rural contribue à hauteur de 93,6% à l'incidence de la pauvreté nationale. L'incidence de la pauvreté en milieu urbain s'est accrue de 3,4 points entre 1998 et 2003, s'établissant respectivement à 16,5% et à 19,9% alors qu'elle était de 10,4% en 1994. La contribution de la pauvreté urbaine à l'incidence globale de la pauvreté est passée de 3,8% en 1994 à 7,8% en 2003 ; en 1998, elle était de 6,1%. Une des causes principales est le phénomène d'urbanisation accélérée (le taux d'urbanisation est de 16,5% en 2000).

- ix. Le taux de croissance réelle du Produit intérieur brut (PIB) a été de l'ordre de 5,5% en moyenne durant la période 1995-2002. Il en est résulté une amélioration du PIB per capita de l'ordre de 3,1% en 1995-2002 contre 0,6% en 1980-93. Toutefois, il est bon de noter que les fluctuations de l'économie autour de son sentier de croissance potentielle restent importantes (2% de croissance en 2000) du fait de chocs difficilement contrôlables par les pouvoirs publics : pluviométrie, prix des matières premières exportées (coton) ou importées (pétrole). La production alimentaire est jusqu'à présent tributaire des aléas climatiques et est variable d'une année à l'autre. La proportion de la population en- dessous du niveau minimal d'apport calorique (2 283 kcal/pers/jour) est cependant passée de 31% en 1990 à 24% en 1999. Selon l'EBCVM 2003, 64% des ménages éprouvent des difficultés à satisfaire les besoins

alimentaires ; 23% de la population rurale vit dans l'extrême pauvreté avec moins de 52 440 F CFA par an et par personne contre 6,3% en milieu urbain.

- x. Le contexte de développement du Burkina Faso se caractérise par d'importants déficits de capacités, notamment en matière de gestion publique. En effet, l'expérience de la mise en œuvre du CSLP a révélé la faible performance des structures aussi bien de gestion que de mission due à un déficit d'appropriation des programmes, des capacités professionnelles et d'équipement. La réforme globale de l'administration connaît des retards de mise en œuvre et l'administration burkinabè continue de souffrir d'un manque d'efficacité, particulièrement en ce qui concerne son accessibilité, ses performances, la qualité du service et la satisfaction des besoins des usagers.
- xi. En matière de Gouvernance locale, d'importantes actions prioritaires sont soit à initier ou à rendre effectives pour assurer une mise en œuvre cohérente et efficace des TOD. Ce sont notamment l'évaluation des ressources nécessaires à l'exercice effectif des compétences à transférer aux communes, ensuite la poursuite des actions d'accompagnement et d'appui conseil des acteurs de la décentralisation, en vue d'une synergie d'actions et d'une harmonisation du processus global mais aussi des aspects sectoriels de la décentralisation et enfin le renforcement de la participation de la société civile et de tous les acteurs de développement présents au niveau local.
- xii. Pour ce qui concerne la Gouvernance économique, il y a lieu aussi de s'interroger sur l'impact des politiques publiques sur les conditions de vie des plus pauvres. En effet, l'absence d'un calibrage optimum de la performance et de l'efficacité des politiques économiques a certainement contribué à réduire la diffusion du progrès économique et social. L'absence d'un mécanisme de coordination des politiques sectorielles et les lourdeurs des procédures de certains bailleurs de fonds font qu'il y a peu de visibilité dans la mise en œuvre de la politique économique du gouvernement. Les programmes sectoriels (notamment les secteurs sociaux) en ont le plus souffert suggérant d'une part, un renforcement de dialogue de politiques avec les partenaires et, d'autre part, la mise en place de mécanismes de coordination des politiques sectorielles et d'harmonisation des interventions des partenaires.
- xiii. Au Burkina Faso, les femmes représentent 51,8% de la population totale, selon le RGPH de 1996. Les femmes en âge de procréer (15-49 ans) représentaient 37,6% de la population. Plusieurs facteurs alimentent la situation problématique de la femme : (i) le statut inférieur de la femme au sein de l'unité familiale, à la fois épouse, mère et main-d'œuvre avec son cortège de forte fécondité, de pratiques ancestrales néfastes (mariage précoce, lévirat, excision...) ; (ii) la sous scolarisation des filles et le faible taux d'alphabétisation des femmes ; (iii) la précarité de la santé de la reproduction ; (iv) l'émigration massive des jeunes actifs aggravant la charge de travail de la femme ; (v) la prise en compte insuffisante des intérêts stratégiques et des besoins pratiques de la femme dans l'élaboration des programmes de développement et (vi) l'accès limité des femmes aux ressources économiques.
- xiv. Au Burkina Faso, selon le RGPH de 1996, le nombre d'enfants de 0-18 ans représente 56% de la population. Les filles de 5-14 ans représentaient 15,44% de la population totale. 47,5% des enfants burkinabè d'âge scolaire sont encore exclus du système en 2003. Ils se trouvent dans la rue, dans les pires formes de travail, dans la délinquance, dans les prisons ou sont victimes de trafics. Les causes fondamentales d'une telle situation résident dans la pauvreté massive, dans les dysfonctionnements du système scolaire, dans la dégradation des valeurs morales et dans la

société qui connaît de profondes mutations. Concernant le trafic d'enfants, le phénomène touche 37 provinces et son ampleur a été évaluée en décembre 2001 à 1 663 enfants victimes de trafic. Selon l'enquête réalisée par l'OMS et le CNLPE en décembre 2001, les taux de prévalence de la pratique de l'excision par tranche d'âge sont de 6,5% pour les 0-4 ans, 16,3% pour les 5-10 ans et 43,6% pour la tranche d'âge de 11-20 ans.

- xv. Le Burkina Faso, pays des hommes intègres n'est pas épargné par le phénomène de la corruption et les Burkinabé en ont conscience. En effet, selon une enquête récente, près de 91% des sondés estiment que la corruption se développe au Burkina même si c'est dans des proportions moins importantes que dans les pays voisins. Cette corruption gagne de façon rampante et insidieuse tous les secteurs d'activités au point de devenir pour certains, une norme de conduite
- Ce qui est frappant, c'est l'inertie des Institutions face aux multiples dénonciations de cas de corruption dans la presse quotidienne, et à travers les rapports produits régulièrement par les structures en charge de la lutte contre la corruption ; ces rapports sont hélas sans résultats de sanction administrative ou judiciaire provoquant ainsi un sentiment d'impuissance face à l'impunité dont jouissent les corrompus et un climat d'insécurité. On relève que malgré les efforts du gouvernement pour lutter contre la corruption par la mise en place notamment d'un dispositif institutionnel dense, la grande majorité des populations ignore jusqu'à l'existence de ces institutions et surtout, trouve leurs actions inefficaces.
- xvi. Pour l'UNDAF 2001-2005, l'objectif majeur du Système des Nations Unies a été d'appuyer le Burkina Faso à assurer l'accès de chaque burkinabé à la sécurité humaine et plus précisément, réduire l'incidence de la pauvreté de 45% à moins de 30% à l'horizon 2015. Les objectifs spécifiques ont couvert les cinq « sécurités », à savoir : la sécurité économique, la sécurité alimentaire, la sécurité d'accès aux services sociaux de base, la sécurité environnementale, et enfin la sécurité individuelle et politique. Des acquis importants de la coordination du SNU sont reflétés dans l'UNDAF notamment (i) l'harmonisation des cycles des 4 agences JCGP, (ii) l'accord sur une zone géographique de convergence et des domaines de concentration, et (iii) des mécanismes et outils communs de suivi et d'évaluation de l'UNDAF. On peut noter qu'il demeure toujours des contraintes dans la réalisation des activités de l'UNDAF. Elles portent sur la grande autonomie des agences en matière de planification, de mise en œuvre et de gestion des ressources, la visibilité individuelle étant privilégiée par rapport à la visibilité du SNU, la rareté des visites conjointes de terrain et l'internalisation insuffisante de l'UNDAF.
- xvii. Pour les années à venir, les domaines clés où les partenaires au développement pourraient concentrer leur assistance, sont :
- la poursuite des efforts marqués d'investissement dans les secteurs sociaux de base ;
 - la poursuite des efforts d'investissement pour la lutte contre le VIH-SIDA ;
 - la promotion du développement rural et de la sécurité alimentaire ;
 - le renforcement des capacités de gestion de l'environnement et d'amélioration du cadre de vie ;
 - la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle ;
 - le renforcement des capacités pour la bonne Gouvernance
- xviii. 48 indicateurs sont proposés pour le suivi-évaluation de l'UNDAF et sont repartis selon les quatre axes du CSLP.

INTRODUCTION

Au Burkina Faso, comme ailleurs, l'ensemble du Systeme des Nations Unies (SNU) et l'équipe de pays ont été chargés pour la seconde fois, d'élaborer le Bilan Commun de pays (CCA en anglais) et le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF en anglais) en tant que premières étapes de la formulation des programmes et projets de pays appuyés par les organismes des Nations Unies.

Le Bilan Commun de Pays (CCA en anglais) est un processus participatif et dynamique qui précède l'UNDAF. Il vise à analyser l'état actuel du développement dans le pays et à identifier les questions clefs de développement en mettant l'accent sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et les autres engagements, buts et cibles issus de la Déclaration du Millénaire, des conférences, sommets et conventions internationaux et des instruments du SNU relatifs aux droits de la personne. Il présente donc la justification des interventions des Nations Unies au Burkina Faso.

L'UNDAF est le cadre stratégique commun des activités opérationnelles du SNU au Burkina Faso ; Il définit la réponse collective, cohérente et intégrée du SNU aux priorités et besoins nationaux. Il indique donc les orientations et les résultats escomptés des interventions du SNU.

Le processus préparatoire du CCA a débuté en juillet 2004. Il a été préparé conjointement par le SNU et le Gouvernement avec la participation des partenaires clés du développement. Un comité de pilotage et une « task force » ont été mis sur pied. La présidence de la « task force » a été assurée par le Directeur général de l'économie et de la planification du ministère de l'économie et du développement. Pour accélérer le processus, l'atelier préparatoire qui devrait permettre de concevoir le cadre conceptuel du CCA et constituer les différents groupes thématiques, n'a pas eu lieu. Par contre, un atelier de validation du travail des consultants s'est tenu en octobre. Il a regroupé les ministères clés de coopération et les ONG partenaires du SNU. Cet atelier a examiné sous toutes ses coutures le travail des consultants qui s'est fondé sur le document récemment révisé du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) (février 2004), du rapport pays sur le suivi des OMD et de la tenue en mars 2004 de la Conférence Générale de Table ronde. Par conséquent, le présent document, fruit d'une réflexion collective, s'appuie sur les orientations déjà définies et offre une vue d'ensemble sur les tendances du développement humain au Burkina Faso, souligne les progrès réalisés depuis 1990, analyse les causes de la situation et dégage les problèmes prioritaires auxquels le pays est confronté. Il s'articule autour de 4 sections :

- section 1 : l'analyse stratégique
- section 2 : les domaines clés de coopération entre le Gouvernement et le SNU
- section 3 : le cadre des indicateurs
- section 4 : les sources de données.

SECTION 1/ ANALYSE STRATEGIQUE

Le Burkina Faso est un pays enclavé de l'Afrique de l'Ouest, avec une population totale estimée en 2003 à 12,1 millions d'habitants et un taux d'accroissement annuel de 2,38% (soit 16,5 millions en 2015). Il appartient à une zone climatique de type sahélien caractérisée par un important déficit pluviométrique, une rigueur de la nature et un environnement naturel fragile à risques. Cette situation physique et climatique rendent vulnérables l'agriculture burkinabé qui demeure malgré tout un secteur aussi important (35 à 40% du PIB en moyenne) que les services (40 à 44% du PIB en moyenne), tandis que le secteur secondaire embryonnaire ne représente que 20 à 22% du PIB en moyenne. L'économie s'appuie sur le coton (50% des exportations en moyenne), les produits d'élevage, l'or, les fruits et légumes, les cuirs et peaux. L'insuffisance et le mauvais état des infrastructures économiques, le niveau élevé des coûts de transaction et du coût des facteurs, la faible productivité du travail ainsi que la faiblesse de son marché intérieur sont défavorables à la diversification des secteurs productifs et à l'intensification des échanges. Le service de la dette extérieure (32% des exportations en moyenne sur la période 1998-2002) demeure élevé pour une économie sensible aux chocs extérieurs. Le pays a renforcé son programme de réformes pour demeurer un partenaire privilégié des bailleurs de fonds dans la sous – région.

Avec un PNB par habitant (2002) de 268 US\$, un des plus faibles du monde, le pays reste confronté à un défi majeur qui est l'éradication de la pauvreté. En effet, environ 46,4% de la population vivent en – dessous du seuil de pauvreté absolu estimé en 2003 à 82.672 FCFA par an et par adulte (moins d'un dollar US par jour), expliquant ainsi les immenses besoins du pays en matière de services sociaux de base. Un des indicateurs consolidés est l'indice de développement humain (IDH), dont l'évolution depuis plus de 25 ans, est demeuré très en- dessous du niveau moyen de l'ensemble des Pays les moins avancés (0,236 en 1975; 0,286 en 1985; 0,301 en 1995; 0,320 en 1999 ; 0,302 en 2004 ; contre une moyenne de 0,442 en 1999 pour les PMA). La pauvreté au Burkina Faso est accompagnée d'une rapide croissance démographique, d'une recrudescence des épidémies, d'une propagation de la pandémie du SIDA et des inégalités de genre.

Ainsi donc, l'économie nationale aura stagné pendant deux décennies compte tenu de sa faible capacité à répondre avec promptitude et vigueur aux chocs extérieurs en raison même de certaines contraintes et limites intrinsèques qu'il conviendra de surmonter impérativement. Il s'agit notamment : (i) de la faiblesse du capital humain, (ii) de l'insuffisance des infrastructures de développement économique entraînant une économie peu performante et peu compétitive, (iii) des problèmes de gouvernance.

1.1 LA FAIBLESSE DU CAPITAL HUMAIN

1.1.1 LA POPULATION

Analyse de la situation

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1996 (RGPH), estime la population burkinabé à 10 312 609 habitants. Les femmes en constituent la majorité avec une proportion de 51,8%. La répartition par grands groupes d'âges de la population montre qu'elle est essentiellement jeune : les moins de 15 ans représentent 48 % de la population pour moins de 4% de personnes âgées de 65 ans et plus. Cette situation donne un rapport de dépendance assez élevé de 108,8% qui montre la charge que constituent les inactifs pour la population active. La jeunesse de la population (plus de 58% ont moins de 20 ans) constitue un atout non négligeable mais pose en même temps des préoccupations en termes de satisfaction de ses besoins dans divers domaines, notamment socioéconomiques comme l'éducation, la santé, l'emploi, etc. Elle a démontré, au cours des dernières années, un fort dynamisme (par exemple au niveau de la vie associative) et une disponibilité à s'engager activement aux côtés des principaux acteurs du développement.

Pour une densité moyenne globale de 38 habitants/km², la population burkinabé est très inégalement répartie avec des densités variant de 5,8 habitants au km² (Kompienga) à 335 habitants/ km² (Kadiogo). La population rurale représente plus de 80% de la population totale. Cette situation peut être rapprochée au phénomène des migrations qui constituent une caractéristique importante de la démographie au Burkina Faso. En effet, les migrations aussi bien internes qu'externes sont intenses, généralement mal organisées. Les migrations internes partent essentiellement de la région centrale vers l'Ouest et le Sud du pays. Elles réduisent les déséquilibres régionaux au plan démo-économique, assurent l'essor des cultures céréalières et de rente, mais engendrent des coûts sociaux (tensions entre autochtones et migrants) et écologiques très élevés. L'importance numérique des femmes parmi les migrants en constitue une donnée non négligeable : 85 hommes pour 100 femmes. Les migrations féminines seraient principalement des migrations pour raison de famille. Le second type des migrations internes est l'exode rural. L'absence de véritables villes secondaires donne à l'armature urbaine un caractère déséquilibré qui se traduit par la macrocéphalie de Ouagadougou et dans une moindre mesure de Bobo-dioulasso. Ces deux villes représentent à elles seules 63,7% de la population urbaine totale. Une donnée importante à relever est que la ville de Ouagadougou en matière de migrations « se féminise et se rajeunit¹ » : 76,1% du solde migratoire de cette ville sont dus aux femmes et 77,9% du même solde le doivent aux migrants jeunes de 15-29 ans en provenance du monde rural. S'agissant des migrations internationales, leur importance reste élevée, même si elles ont amorcé une tendance à la baisse en proportion : 70% de l'ensemble des migrations selon l'enquête de 1973-1974, 53% au recensement de 1985 et 47,7% à celui de 1996. Les estimations établissent à plus de 3 millions de Burkinabé en Côte d'Ivoire avant les événements de Tabou en 1999.

Le taux de croissance de la population résidente de 2,38% révèle une croissance rapide. Avec un tel rythme d'accroissement, la population burkinabé atteindra 16 millions d'habitants en 2015 et aura doublé en 2025 par rapport à son effectif de 1996. La croissance démographique résulte de l'action

¹ Rapport national d'analyse descriptive des résultats de l'enquête Migration et urbanisation au Burkina Faso de 1993 (EMUBF) dans le cadre du projet régional REMUAO, Réseau des Enquêtes Migrations et Urbanisation en Afrique de l'Ouest, qui a concerné huit pays de la région.

combinée d'une baisse du niveau de la mortalité, et du maintien d'un niveau élevé de la fécondité qui assure, avec la structure de la population, un rythme d'accroissement important, en dépit de l'importance de l'émigration.

En somme, la population burkinabé se caractérise par :

- un déséquilibre de sa répartition spatiale : une population essentiellement rurale avec cependant une urbanisation relativement rapide qui se développe principalement dans les deux plus grands centres urbains du pays.
- un déséquilibre entre l'importance de la population jeune et l'offre de services sociaux : proportion de jeunes en quête d'emploi : 22,6% en zone urbaine ; 47,5% de la population scolarisable n'est pas touchée par l'enseignement primaire en 2003, la situation étant encore plus préoccupante dans l'enseignement secondaire et dans le supérieur puisque les taux de scolarisation sont respectivement de 15,6% et 2,1% seulement.

Quant à la dynamique de la population, elle se présente ainsi qu'il suit :

- une fécondité élevée : le nombre moyen d'enfants par femme, mesuré par l'indice synthétique de fécondité, est de 6,2 en 2003 dont 3,8 pour le milieu urbain et 6,9 pour le milieu rural; (EDSBF-III, 2003) ;
- une mortalité en baisse, bien qu'encore élevée : Le RGPH de 1996 indiquait un taux brut de mortalité de 14,8‰ dont 16,3‰ chez les hommes et 13,5‰ chez les femmes. L'espérance de vie est de 53,8 ans en 1996 (53,4 hommes / 54,2 femmes) contre 48,5 ans en 1985 ;
- des migrations internes et externes importantes : pour l'essentiel les migrations internes sont de type rural-rural, bien que l'urbanisation prenne de l'ampleur avec le phénomène de l'exode rural. Le RGPH de 1996 dénombrait 24 173 migrants au cours de l'année, c'est-à-dire entre 1995 et 1996, soit 19 000 pour la ville de Ouagadougou et 5 173 pour celle de Bobo-Dioulasso. On note en outre, de fortes migrations externes. Si elles représentaient encore jusqu'à 82,5% des flux migratoires entre 1988 et 1992, il ressort d'études plus récentes qu'une inversion de tendances migratoires avec la Côte d'Ivoire, principal pays de destination étrangère des migrants burkinabé, est en train de s'opérer ces dernières années. Tendances qui se sont renforcées avec les événements de Tabou en 1999 et aggravées par la crise ivoirienne du 19 septembre 2002. Plus de 365 000 rapatriés de Côte d'Ivoire ont été dénombrés en 2003 suite à ces événements.

Tableau 1 : Données sur la population

Années	1960	1975	1985	1991	1996	2000 ^{2*}
Effectif de la Population	4 453 000	5 638 000	7 965 000	9 191 000	10 312 609	11 500 000
Taux de Croissance	1,7	2	2,7	2,6	2,4	2,4
Taux brut de Natalité (‰)	49,6	46	49,6	45,2	46,1	46,1
Taux brut de Mortalité (‰)	32	24	17,5	16,4	15,2	15,2
Espérance de Vie (naissance)	32 ans	42 ans	48,5 ans	52,2 ans	53,8 ans	53,8 ans

*Sources : INSD. Tableau de bord social du Burkina Faso, Ouagadougou décembre 1997
Enquête Démographique et de Santé au Burkina Faso 1998-1999, p.3*

² Estimation

Politiques mises en œuvre

Au Burkina Faso, la Politique Nationale de Population (PNP) repose sur un des principes de base qui en guident l'action. Ce principe met l'accent sur le libre choix et est libellé comme suit : « Le respect du droit fondamental des individus et des couples de décider de façon libre et responsable de la taille de leur famille et l'accès à l'éducation et à l'information objective en matière de population ainsi qu'aux méthodes contraceptives ».

La mise en œuvre de la PNP a été opérationnalisée sous la forme d'un Programme d'Action en matière de Population (PAP) dont les principaux objectifs sont :

- Appui à l'amélioration de la santé de la population, en particulier de la santé de la reproduction
- Appui à l'amélioration des connaissances en population, genre et développement.
- Contribution à une répartition spatiale mieux équilibrée de la population dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire prenant en compte le phénomène migratoire.
- Soutien à la prise en compte des questions de population, genre et développement durable dans les projets et programmes de développement au niveau national, régional et local.
- Valorisation des ressources humaines, à travers le renforcement des capacités des acteurs qui œuvrent en faveur des politiques d'amélioration des conditions de vie de la population (acteurs étatiques et organisations de la société civile).

Problèmes prioritaires

De nombreuses contraintes s'opposent à un développement harmonieux de la population burkinabé. Ce sont : i) le fort taux de croissance démographique résultant principalement du niveau élevé de la fécondité. Celui-ci est lui même expliqué par une faible prévalence contraceptive (9,7% pour les méthodes modernes de contraception) malgré d'importants besoins non satisfaits en matière de planification familiale (cf. EDSBF-III, 2003). Tout cela se traduit par une jeunesse marquée de la population et des rapports élevés de dépendance ; ii) les niveaux de mortalité et particulièrement de la mortalité infantile (83‰) et maternelle (484 pour 100 000 naissances vivantes) sont très élevés. La réduction du niveau de ces indicateurs passe nécessairement par la promotion de la santé de la reproduction entendue notamment comme l'amélioration de l'accès et de l'utilisation des services de la santé de la reproduction par les femmes en âge de procréer ; iii) les migrations tant internes qu'externes sont de grande ampleur. Leur non maîtrise et leurs effets, y compris l'urbanisation rapide constituent un handicap pour l'aménagement du territoire et la bonne gestion des établissements humains et des ressources naturelles. Le développement rural ainsi que celui des villes moyennes constituent des actions importantes à même de juguler l'exode rural et les autres formes de migration par la rétention des jeunes dans leur terroir ; iv) la marginalisation des femmes dans le domaine des sphères de décision, dans celui de l'accès aux biens et moyens de production et dans la prise en compte de leurs besoins spécifiques dans l'offre des services sociaux de base. Cette situation ne peut être redressée que par : i) des actions vigoureuses dans le domaine de la promotion de la femme qui passe nécessairement par l'amélioration de la scolarisation des filles ; ii) la prise en compte de l'aspect genre dans les actions, plans et programmes de développement ; iii) l'approfondissement de la sensibilisation de toute la société pour accélérer les changements de comportement par rapport aux pratiques néfastes à la santé des femmes (mariages précoces, lévirat, violences sexuelles y comprises les mutilations génitales féminines, etc.).

1.1.2 L'ACCES A LA SANTE

Analyse de la situation

La santé est un des droits fondamentaux du citoyen inscrit dans la Constitution du Burkina Faso. Elle est un des éléments importants du bien-être physique, social et mental et constitue l'une des premières préoccupations de l'homme.

Les données de l'enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages de 2003 (EBCVM 2003) et l'annuaire statistique 2002 du Ministère de la santé, permettent d'apprécier la situation sanitaire et nutritionnelle. Bien qu'elle ait enregistré quelques progrès depuis 1990, la situation sanitaire de la population reste globalement préoccupante.

Le taux de morbidité global est de 5,8% en 2003 signifiant qu'environ six individus sur cent ont connu au moins un cas de maladie pendant les quinze derniers jours précédant la date de l'enquête (EBCVM 2003). Ce taux a connu une évolution favorable par rapport à 1998 où son niveau était de 7,1% soit une baisse de 1,3 point. Il est de 6,8% pour le milieu urbain contre 5,5% pour le milieu rural. En terme d'analyse spatiale, les régions administratives du Plateau central (8,3%), du Sud-Ouest (7,6%), du Centre (7,3%) et du Centre-Est enregistrent des taux de morbidité supérieurs à la moyenne nationale. Les taux les plus faibles sont enregistrés dans les régions des Cascades (3,9%), du Nord (4%) et de l'Est (4%).

Les principales causes de morbidité/mortalité au Burkina Faso sont :

- les maladies infectieuses et parasitaires (paludisme en tête, première cause de mortalité dans le pays),
- les maladies cibles du Programme Elargi de Vaccination (PEV) c'est à dire, la tuberculose, la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, la rougeole et la poliomyélite,
- les maladies diarrhéiques, et les infections respiratoires aigües,
- les épidémies meurtrières comme la méningite cérébro-spirale, le choléra,
- l'infection à VIH/SIDA,
- le faible taux d'accès et d'utilisation des services de santé.

La situation sanitaire préoccupante affecte surtout les groupes vulnérables, surtout les femmes et les enfants.

Dans le domaine de la santé maternelle, les résultats de l'EDBS III (2003), renseignent que lors des dernières naissances survenues au cours des cinq années précédant l'enquête, 41,1% des femmes ont reçu deux doses ou plus d'injection du vaccin antitétanique et 58,5% ont été assistés par du personnel sanitaire qualifié. A cause des accouchements dans des conditions d'hygiène défectueuses, le taux de mortalité maternelle est de 484 pour 100 000 naissances vivantes selon le RGPH de 1996. Les causes directes telles les hémorragies et les infections sont responsables d'environ 72% des cas de décès maternels. Par ailleurs, il est établi que 55% des femmes enceintes sont anémiées. Sur l'ensemble du pays, 73,3 % des femmes enceintes bénéficient d'une consultation prénatale, en 2003 (EBCVM 2003).

Les indicateurs de mortalité chez les enfants, ont connu une légère amélioration entre 1993 et 2003 comme l'indique le tableau suivant. En dehors du taux de mortalité néonatale où on constate une baisse entre 1993 et 1999, les autres indicateurs ont subi des hausses sensibles.

Tableau 2 : Evolution de la mortalité chez les enfants entre 1993 et 2003 (en ‰)

	1993	1999	2003
Mortalité infanto-juvénile	187	219,1	184
Mortalité infantile	94	105,3	83
Mortalité néonatale	51,3	41	31
Mortalité post- néonatale	56,2	65	51

Source : INSD : Rapports d'analyse EDS 1993, 1999 et 2003

les principales causes de ces forts taux de mortalité et de la morbidité infantile et juvénile sont les maladies infectieuses, endémo-épidémiques (diarrhée, paludisme, infections respiratoires, etc) et les taux de couverture vaccinale encore insuffisants.

La couverture vaccinale s'est nettement améliorée : les taux de couverture pour les antigènes, du BCG sont passés de 80,35% à 90,38% en 2002, avant de connaître une baisse en 2003 pour se situer à 86,32% ; concernant la DTCP3 de 57,25% à 78,30% en 2003 ; pour la rougeole le taux varie de 58,99% en 2000 à 71,08% en 2003 ; enfin pour la fièvre jaune on a une variation de 56,19% en 2000 à 66,32% en 2003.

Tableau 3 : Evolution du taux de couverture vaccinale par antigène de 2000 à 2003 (en ‰)

	2000	2001	2002	2003
BCG	80,35	84,46	90,38	86,32
DTCP3	57,25	64,26	69,13	78,30
VAR(Antirougeoleux)	58,99	65,44	64,23	71,08
VAA(Antiammaril) (Fièvre Jaune)	56,19	51,95	61,37	66,32

Source : Ministère de la Santé

Quant au taux de consultation pendant les quinze derniers jours précédant la date de l'EBCVM, la moyenne nationale en 2003 est de 4,2%. En milieu urbain, il est relativement plus élevé (5,8%) qu'en milieu rural (3,8%). Il est sensiblement le même chez les femmes et chez les hommes : 4,4% et 4%. Il est inégalement réparti entre les régions, entre 6,6% et 2,2%. Dans les régions du Plateau central (6,6%), du Centre (6,1%) et du Centre-est (5,2%) les populations consultent plus dans les formations sanitaires (16,6%) tandis que celles des régions du Nord (2,2%), du Centre-sud (2,7%), de l'Est - 3,4%), de la Boucle du Mouhoun (3,6%)des Cascades et du Sahel (3,7%)ont les plus faibles taux de consultation (3,7%).

On constate une baisse de la proportion des individus qui s'adressent aux Centres de santé et de promotion sociale (CSPS) : 48,1% de consultations en 2003 contre 57,5% en 1998. La faible fréquentation s'explique par le faible pouvoir d'achat de la population, par l'utilisation des services des guérisseurs traditionnels et par la mauvaise appréciation de l'état de la maladie. En effet, on constate un doublement des personnes utilisant les services des guérisseurs traditionnels (15,7% en 2003 contre 8,8% en 1998). Les Centres hospitaliers régionaux (CHR) ont connu un accroissement de fréquentation qui est passé de 5,3% à 8,3% au cours de la même période.

Dans le domaine de l'accès des populations aux services de santé, on note que 35,2% sont situées à moins de 30 minutes (norme officielle) d'une formation sanitaire, quel que soit le mode de transport utilisé. D'énormes disparités existent cependant : 74,3% des populations urbaines contre 26,6% des populations rurales ont accès aux services de santé.

Tableau 4 : Situation de quelques indicateurs de santé en 2003 (en %)

	Accès aux services de santé	Taux de morbidité	Taux d'utilisation
Ensemble	35,2	5,8	4,2
Milieu de résidence			
Rural	26,6	5,5	3,8
Urbain	74,3	6,8	5,8
Sexe			
Masculin	35,4	5,9	4,0
Féminin	35,1	5,7	4,4

Source : INSD, Rapport d'analyse des résultats de l'EBCVM 2003

La situation nutritionnelle au Burkina Faso quant à elle, est caractérisée par la sous-alimentation chronique, qui se répercute avec beaucoup plus d'acuité sur les enfants et les femmes en raison de leurs besoins particuliers proportionnellement plus élevés. L'enquête (EBCVM 2003) indique que 44,5% des enfants burkinabé souffrent d'un retard de croissance. La prévalence était de 36,8% en 1998/99. Cette malnutrition touche plus les enfants du milieu rural (46,8%) que ceux du milieu urbain (29,7%). Les régions de l'Est (59,9%) et du Plateau Central (52,2%) sont les plus touchées par le retard de croissance. L'insuffisance pondérale concerne 42,2% des enfants du Burkina Faso, surtout en milieu rural. Dans les régions de l'Est et du Centre-Est, plus de 50% des enfants sont concernés. Enfin, l'émaciation (indice P/T) touche 19% des enfants au Burkina Faso.

Les facteurs déterminants de la situation nutritionnelle sont :

- la non couverture des besoins énergétiques estimés à 2500 kcal/p/j,
- la qualité de l'alimentation avec des apports insuffisants en énergie et en micronutriments,
- le nombre de repas insuffisant, généralement inférieur à trois repas par jour et la période de soudure (juillet-septembre) est très redoutable en milieu rural.

D'autres facteurs influent sur la malnutrition. Ce sont entre autres, la conduite du sevrage, les maladies infectieuses et parasitaires, les faiblesses de l'éducation nutritionnelle, les habitudes alimentaires, l'analphabétisme des mères, l'insuffisance d'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement, etc.

Cette situation nutritionnelle préoccupante a un impact négatif sur le développement économique du pays, du fait de ses effets dévastateurs sur le potentiel humain que constituent les enfants.

Tableau 5 : Indices de nutrition en 2003

	Retard de croissance (indice T/A) en %	Insuffisance pondérale (Indice P/A) en %
Ensemble	44,5	42,2
Milieu de résidence		
Rural	46,8	44,5
Urbain	29,7	27,0
Sexe		
Masculin	46,8	43,4
Féminin	42,3	41,0

Source : INSD, Rapport d'analyse des résultats de l'EBCVM 2003

Tendances p/r aux OMD

Les objectifs du millénaire appliqués au Burkina Faso appellent une baisse du taux de mortalité infanto-juvénile de 187 pour mille en 1993 à 62,3 pour mille en 2015 pour un objectif national de 76,2 pour mille en 2010 et une baisse du taux de mortalité maternelle de 566 décès pour 100.000 naissances vivantes en 1996 à 142 décès en 2015 pour un objectif national de 290 décès en 2010. Ces objectifs internationaux semblent très ambitieux pour le Burkina Faso qui, au regard des stratégies qu'il souhaite développer, ambitionne obtenir un taux de 50,8 pour mille en 2015 pour le taux de mortalité infanto-juvénile et un taux de 209 décès pour 100.000 naissances vivantes d'ici 2015 pour ce qui est du taux de mortalité maternelle.

Les résultats obtenus par le Burkina Faso au regard de l'objectif de réduction de deux tiers du taux de mortalité infanto-juvénile (enfants de 0 à 5 ans) semblent suffisants pour inverser les tendances actuelles. En effet, le taux est passé de 219 pour mille en 1999 à 184 pour mille en 2003, soit une baisse de 35 points. Ces résultats très encourageants permettront certainement d'atteindre les OMD grâce à la mise en œuvre de programmes importants de lutte contre le paludisme, de vaccination et de surveillance épidémiologique.

Le taux de mortalité maternelle est passé de 566 décès pour 100 000 naissances vivantes en 1996 à 484 décès en 1998, soit une réduction de l'ordre de 14,5% en 5 ans. Si ces efforts sont maintenus, les niveaux de réduction par rapport à 1998 pourraient atteindre 50% en 2015 (soit 242 décès pour 100 000 naissances vivantes) et se rapprocher de l'objectif de développement du millénaire appliqué au Burkina.

L'objectif ne sera pas atteint au niveau de la santé de la reproduction avec les indications de l'EDSB (2003) d'un taux de prévalence contraceptive au niveau des femmes de 9,7% (méthode moderne) contre 4,2% (méthode traditionnelle). La prévalence des méthodes contraceptives modernes diffère largement selon le milieu de résidence : 29 % dans la capitale, 26 % dans les autres Villes et 5 % en milieu rural. La prévalence de la contraception moderne varie fortement selon la région, de 2 % dans la région de l'Est à 14 % dans les Cascades et 29 % dans la ville de Ouagadougou.

Ces résultats sont en deçà des attentes du gouvernement dont l'objectif déjà en 2000 était de 32% en milieu urbain et 9% en milieu rural.

Politiques mises en œuvre

La période avant 1990 a été marquée par l'élaboration et la mise en œuvre de la Programmation Sanitaire Nationale qui était axée sur la stratégie des soins de santé primaires. A partir de 1990, le système de santé a connu de nouvelles réformes :

La mise en œuvre de l'Initiative de Bamako en 1992 a entraîné : (i) l'application du recouvrement des coûts à tous les niveaux de la pyramide sanitaire, (ii) un effort de rationalisation des soins au niveau des centres de santé et, (iii) une plus grande implication des communautés dans la gestion des services de santé, à travers les comités de gestion des CSPS et les conseils de santé des districts.

Pour faire face aux difficultés d'approvisionnement du secteur public et à la faveur de la politique de médicaments essentiels adoptée par le gouvernement, une Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels Génériques et des consommables médicaux (CAMEG) a été mise en place en 1993.

La mise en place des districts sanitaires en 1994 a constitué une étape importante dans le processus de décentralisation. Sous l'autorité de l'équipe cadre, le district sanitaire assure la planification opérationnelle, le système d'information sanitaire, l'intégration des programmes verticaux, les prestations des soins, le développement des capacités de gestion, la formation des personnels, la participation communautaire.

La réforme hospitalière, engagée en 1997, avait pour objectif d'améliorer la performance des hôpitaux nationaux et régionaux. Une loi leur confère l'autonomie financière et administrative en en faisant des Établissements Publics à caractère Administratif (EPA).

Suite aux états généraux de la santé (1999), une Politique Sanitaire Nationale (PSN) a été adoptée en 2000 avec pour but de contribuer au bien-être des populations sur la base des principes de la santé pour tous. Pour atteindre ce but, huit objectifs ont été définis, à savoir³ : accroître la couverture sanitaire nationale ; améliorer la qualité et l'utilisation des services de santé ; renforcer la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles ; réduire la transmission du VIH ; développer les ressources humaines ; améliorer l'accessibilité financière des populations aux services de santé ; accroître les financements du secteur de la santé ; renforcer les capacités institutionnelles du ministère de la santé.

L'adoption par le gouvernement d'un Plan national de développement sanitaire (PNDS) pour la période 2001-2010 traduit sa volonté et son engagement à s'attaquer résolument aux principaux problèmes de santé que connaît le pays et à améliorer l'état de santé des populations, surtout des plus pauvres. Le PNDS a pour but d'explicitier, sous une forme opérationnelle, les orientations stratégiques de la politique sanitaire nationale.

Problèmes prioritaires

On peut relever deux types de contraintes à l'amélioration de la santé et de la nutrition des populations burkinabé : les contraintes et obstacles externes et les contraintes et obstacles internes (par rapport aux structures et systèmes sanitaires).

Les *contraintes et obstacles externes* sont ceux liés à la situation socio-économique et culturelle de la population :

³ Ministère de la Santé : Document de Politique Sanitaire Nationale, septembre 2000

- la pauvreté générale accentuée en milieu rural et des poches en zone urbaine,
- la précarité de la sécurité alimentaire,
- le faible niveau d'éducation de la population spécifiquement dans les domaines éducation santé et nutritionnelle,
- les mauvaises conditions d'hygiène dans l'approvisionnement, le transport et le stockage de l'eau de boisson ainsi que dans l'évacuation des eaux usées et des excréta,
- les comportements néfastes à la santé,
- l'environnement de vie insalubre (assainissement, eau, hygiène).

Les *contraintes internes* sont les contraintes institutionnelles et administratives, liées aux structures et aux systèmes sanitaires :

- les coûts récurrents élevés liés à la création des infrastructures de base et de référence
- l'inadéquation entre le développement de ces infrastructures et l'accroissement démographique.
- L'insuffisance qualitative et quantitative du personnel de santé et sa répartition inéquitable au détriment du milieu rural ;
- Les coûts trop élevés des prestations de soins et des médicaments ;
- les textes réglementaires limitant la progression de la décentralisation du système de santé.
- l'enclavement de certaines régions (état défectueux des voies de communications)
- la persistance d'une faible capacité technique des services de contrôle (des médicaments et des vaccins, des aliments, des pesticides, etc.) dans un contexte de libéralisation des échanges.

Sur la base d'échanges entre le Ministère de la santé et les partenaires, cinq domaines essentiels ont été retenus pour une réflexion plus approfondie. Il s'agit des ressources humaines et notamment les performances et la motivation des personnels, du renforcement institutionnel du Ministère de la Santé pour piloter la mise en œuvre du PNDS, de la décentralisation effective en tenant compte du processus de décentralisation en cours à l'échelle nationale, de la mise en œuvre de l'approche sectorielle, et du partenariat public/privé dans le secteur de la santé.

1.1.3 L'ACCES A L'EDUCATION

Analyse de la situation

Le Burkina Faso figure parmi les pays où la situation de l'éducation reste très préoccupante. Le taux brut de scolarisation primaire est passé de 40,9 % en 1998 à 52,5% en 2003 (dont 42,3% pour les filles), soit un accroissement de 28, 4% en 5 ans. Le bas niveau de scolarisation du pays s'explique à la fois par (i) des facteurs d'offre : absence d'écoles à une distance raisonnable, insuffisance d'écoles offrant un cycle complet et (ii) des facteurs de demande : faible niveau de revenu des parents et réticence de certains à envoyer leurs enfants à l'école, coût d'opportunité élevé de la scolarisation en milieu rural, mariage précoce des jeunes filles. Par rapport au niveau observé en 1990, on a une progression de 1,7 point par an.

Le taux brut de scolarisation est trois fois plus élevé en ville qu'en campagne (101,9% contre 34,1%). Les régions du Centre, des Hauts Bassins et du Centre-Ouest ont des taux de scolarisation supérieurs à la moyenne nationale avec respectivement 97,1%, 56,7% et 56,1%. La région du Sahel affiche le plus faible taux de scolarisation avec un niveau de 24,6%. Selon le sexe, le pourcentage de garçon en âge scolaire, admis dans le système dépasse celui des filles de 11,4 points soit 49,6% contre 38,2% (EBCVM 2003).

Le taux d'alphabétisation est passé de 18,4% en 1998 à 30,25% en 2003, soit un accroissement de 64,4% en 5 ans.

Le taux réel d'alphabétisation des pauvres est deux fois inférieur à la moyenne nationale et quatre fois inférieur à celui des riches qui est de 42,1%. Les hommes ont amélioré leur taux d'alphabétisation de 2,3 points entre 1994 et 2003, en passant de 27,1% à 29,4% cependant que le taux d'alphabétisation des femmes n'a gagné que 1,1 point, passant de 11,4% à 12,5%. Les populations des zones urbaines sont quatre fois plus alphabétisées (56,3%) que les populations des zones rurales (12,5%). Entre 1994 et 2003, le milieu urbain a amélioré son taux d'alphabétisation de 9,1 points alors que le milieu rural ne l'a augmenté que de 5,9 points, malgré l'accent mis sur les programmes d'alphabétisation en faveur du milieu rural.

Ce sont les régions du Centre, des Hauts Bassins et du Centre-Ouest abritant respectivement les villes de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Koudougou, qui enregistrent les meilleures performances tandis que celles du Centre-Sud et du Sahel enregistrent les plus faibles taux en 2003.

Pour les enseignements secondaire et supérieur, en 2003, les taux brut de scolarisation au niveau national sont respectivement de 15,6% et 2,1%. Toutes les tendances dégagées en ce qui concerne le taux brut de scolarisation au primaire et le taux d'alphabétisation se retrouvent pratiquement au niveau de ces ordres d'enseignement. Le tableau 5 donne les indicateurs de l'éducation en 2003.

Tableau 6 : Indicateurs de l'éducation en 2003

Taux bruts de scolarisation	de	Milieu de résidence			Quintiles de dépenses					Total
		Urbain	Rural	total	1+ pauvre	2	3	4	5 - pauvre	
Primaire	Masculin	104,2	40,6	49,6	36,3	44,6	50,7	51,1	74,4	49,6
	Féminin	99,6	27,0	38,2	22,1	32,5	37,6	43,98	66,1	38,2
	Total	101,9	34,1	44,1	29,1	23,8	44,5	47,7	70,3	44,1
Secondaire	Masculin	53,8	8,0	17,3	6,1	7,7	13,5	19,7	43,7	17,3
	Féminin	47,9	4,2	13,8	3,5	5,9	9,6	12,0	33,2	13,8
	Total	50,7	6,1	15,6	4,9	6,9	11,6	15,8	37,6	15,6
Supérieur	Masculin	11,5	0,08	3,4	4,3	0,3	0,7	11,1	3,4
	Féminin	5,0	1,2	0,2	2,5	1,2
	Total	8,1	0,03	2,1	0,1	4,0	2,1

Source : Rapport d'analyse de la pauvreté - INSD-EBCVM - 2003,

Le préscolaire destiné à mieux préparer les petits enfants à aborder plus efficacement l'école a connu un doublement de son taux qui est passé de 0,72% en 2000 à 1,44% en 2002. Mais son espace reste limité aux centres urbains et son impact aussi limité en termes quantitatif et qualitatif. La forme classique du préscolaire cède de plus en plus le pas à la formule de développement intégré de la petite enfance à travers notamment les bissongo dans les zones rurales et péri-urbaines. Ces bissongo permettent de prendre en compte les besoins de l'enfant dans une approche holistique (nutrition, santé, protection, éducation, etc.). Il s'agit notamment de la stratégie de communication en vue de favoriser la participation communautaire et du développement des Espaces d'Éveil Éducatif qui s'adresse aux enfants de 3 à 6 ans et visent à leur offrir les mêmes chances et droits d'éducation tant

en milieu rural, péri-urbain et urbain. En 2003, le Burkina Faso compte 25 « Bisongo » implantés dans 6 provinces à savoir le Kadiogo (4), le Sanguié (3), le Bazèga (3), le Ganzourgou (5), le Namentenga (5), la Gnagna (5).

Tendances p/r aux OMD

Les objectifs du millénaire pour le développement appliqués au Burkina Faso appellent un accroissement du taux brut de scolarisation de 30% en 1990 à 100% en 2015. Cet objectif semble ambitieux pour le Burkina Faso qui, au regard de sa capacité à scolariser les enfants, souhaite obtenir un taux de 70% en 2010. En effet, en dépit des efforts importants réalisés en termes de couverture scolaire (42% entre 1990 et 2000), le Burkina Faso, avec un taux brut de scolarisation de 52,5% en 2003 (dont 46% pour les filles), soit une progression de 1,7 point par an par rapport au niveau observé en 1990, accuse un retard important. Les progrès sont trop faibles pour atteindre l'objectif national à fortiori l'objectif de développement du millénaire. En prolongeant les tendances actuelles, le chemin qui reste à parcourir pour atteindre la scolarisation universelle en 2015 est relativement long. Le taux brut de scolarisation pourrait se situer à 63,2% en 2010, soit un différentiel de 6,8 points par rapport à l'objectif national. Pire, même si on fait l'hypothèse très optimiste d'une réalisation de l'objectif national en 2010 (en raison de la volonté politique affichée de mettre en œuvre le Plan décennal de développement de l'éducation de base), soit une progression de 2,8 points par an par rapport à l'année 2003, l'effort national ne serait pas suffisant pour atteindre l'objectif international. Le taux brut de scolarisation se situerait probablement à 86% en 2015, et il faudrait attendre 2021 pour espérer réaliser l'objectif international (100%).

Ce qui signifie que les efforts conjugués du Gouvernement et de ses partenaires au développement devraient se traduire par une progression du taux brut de scolarisation d'au moins 4 points par an par rapport à 2003 pour espérer réaliser la scolarisation universelle en 2015.

Les tendances d'évolution concernant l'alphabétisation sont positives. Le taux d'alphabétisation des adultes (15-24 ans) est passé de 18,9% en 1994 à 30,25% en 2003. Au regard de ces résultats significatifs, le pays pourrait rattraper le retard accusé au cours de la période 1994-1998, le taux d'alphabétisation se situerait probablement à 38,7% en 2010, ce qui correspond seulement à un différentiel de 1,3 point par rapport à l'objectif national qui serait réalisé en 2011.

Politiques mises en œuvre

Le secteur éducation/alphabétisation dispose, pour son développement, d'un certain nombre d'atouts, notamment, la priorité accordée à ce secteur tant par l'Etat que par les partenaires au développement et le dynamisme de l'initiative privée.

Les différentes constitutions affirment que l'éducation est un droit pour les citoyens. La loi d'orientation de l'Education du 9 mai 1996 le réaffirme et donne les grandes orientations de son application concrète. L'article 2 de cette loi dit que : « L'éducation est une priorité nationale. Tout citoyen a droit à l'éducation sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, la race ou la religion. L'obligation scolaire couvre la période d'âge de 6 à 16 ans. Aucun enfant ne doit être exclu du système éducatif avant ses 16 ans révolus, dès lors que les infrastructures, les équipements, les ressources humaines et la réglementation scolaire en vigueur le permettent. Un décret fixe les modalités d'application de cette obligation ».

L'Etat, à travers le plan décennal de développement de l'éducation de base (PDDEB), s'est fixé des objectifs ambitieux pour sortir le système éducatif de sa léthargie et passer d'un taux brut de scolarisation primaire de 40,3 % en 1999 à 70 % en 2010 ; un accent particulier sera mis sur l'accroissement du taux de scolarisation des filles qui devrait passer de 36% à 65 % pendant cette période.

Les dépenses consacrées à l'éducation sont passées de 16,9% des dépenses totales en 2000 à 18,7% en 2002, traduisant la recherche de l'équité par les pouvoirs publics dans les dépenses publiques.

Conscient que le PDDEB n'ait pas accordé une priorité au développement de la petite enfance, le gouvernement du Burkina Faso a pris l'initiative de développer la Politique Nationale de Développement Intégré de la Petite Enfance pour combler cette lacune, et qui se fixe pour objectifs de :

- définir une orientation claire en matière de développement intégré de la petite enfance,
- offrir à chaque intervenant un cadre de référence pour des activités spécifiques et concertées,
- suggérer des directives pour des actions concrètes à mettre en œuvre par l'Etat, les partenaires, les parents et les familles afin d'apporter une réponse aux questions du développement holistique de la petite enfance.

La décision de confier désormais le volet de l'éducation non formelle aux associations et ONG intervenant dans le domaine en milieu rural, dans le cadre d'une nouvelle stratégie dite du « Faire faire » a produit des résultats encourageants, notamment en termes de réduction des inégalités entre filles et garçons et une meilleure préparation de la petite enfance à la scolarisation. Ces résultats sont néanmoins limités dans leur envergure pour avoir un impact significatif sur l'ensemble du système éducatif.

De nouvelles initiatives suscitent un large partenariat pour la poursuite des progrès en vue de réduire le retard accusé dans la mise en œuvre du PDDEB et de conserver l'élan de progression. Il s'agit par exemple : les stratégies d'accélération et de scolarisation et particulièrement celle des filles, le fort plaidoyer suscité par la visite du chef de l'Etat à une école satellite en janvier 2003 et la rencontre internationale tenue à Ouagadougou, en juin 2003, pour le lancement de l'initiative 25/2005 sous l'égide du chef de l'Etat et de la Directrice Exécutive de l'UNICEF. Le choix du Burkina Faso comme pays leader en matière d'éducation des filles au sein de la CEDEAO s'inscrit aussi dans cette dynamique d'initiatives positives pour la promotion de l'éducation pour tous.

Par ailleurs, l'initiative privée affiche un dynamisme, surtout au niveau de l'enseignement secondaire. Actuellement, les effectifs du secondaire général privé représentent 30% de l'ensemble des effectifs du secondaire général, et ceux du secondaire technique privé 73% des effectifs totaux de l'enseignement secondaire technique, même si ceux-ci sont douze fois moins nombreux que ceux du secondaire général. Depuis une décennie, le privé s'implante lentement mais progressivement dans l'enseignement supérieur.

Problèmes prioritaires

Le développement de l'éducation/alphabétisation est entravé par :

- la faiblesse et la limitation des ressources économiques et financières de l'Etat, des collectivités et des parents ainsi que le coût d'opportunité élevé pour les parents pauvres ;
- les faibles rendements internes (taux élevés de déperditions : 18% de redoublements, 50% d'échecs au CEP, 60% d'échecs au BEPC et 70% d'échecs au Bac) ;

- les faibles rendements externes (taux élevé de chômage intellectuel ; inadéquation des formations aux besoins du marché de travail) ;
- la force des pesanteurs sociologiques et culturelles qui limitent la scolarisation des filles (la préférence d'inscrire les garçons à l'école, l'image négative dévolue à la petite fille qui doit aider sa mère à faire le ménage, la succession qui se fait de père en fils, etc.);
- l'insuffisance ou la limitation d'infrastructures appropriées : salles de classes, points d'eau, latrines ;
- l'insuffisance en nombre et en qualité du nombre d'enseignants.

1.1.4 LA LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA

Analyse de la situation

La pandémie du VIH/Sida est apparue au début des années 80. Au Burkina Faso en 1997, selon les enquêtes réalisées par l'OMS/ONUSIDA, dans les sites sentinelles (sérosurveillance ciblée sur les femmes enceintes comme population sexuellement active), le nombre de personnes malades a été estimé à environ 370.000 (non compris environ 250.000 qui en seraient déjà mortes). Ce qui donne un taux de prévalence de 7,17% de la population totale et un taux de progression annuel moyen d'infection de 139% par an entre 1986 et 1997. Le Burkina Faso était devenu le deuxième pays le plus atteint dans la sous-région Ouest - africaine. En 2001, le taux de prévalence de l'infection à VIH a été estimé à 6,5%. A partir des sites sentinelles, la prévalence du VIH serait passée de 4,8% en 2001 à 4,4% en 2002 chez les femmes enceintes. Dans la tranche d'âge de 15-24 ans des femmes enceintes, la prévalence du VIH est passée de 3,9% en 2001 à 2,3% en 2002. Ceci donne une tendance à la stabilisation de l'épidémie, voire une baisse de la prévalence observée en 2002/2003 selon l'OMS/ONUSIDA qui serait de 4,2% dans les sites sentinelles au niveau national. Ces tendances de stabilisation apparentes confirmées par les données de l'EDS III en zone urbaine 3,7%, en zone rurale 1,3%, pourraient s'expliquer par une mortalité importante liée au VIH/SIDA. Toutefois, selon les estimations de l'OMS/ONUSIDA, les taux de nouvelles infections annuels de VIH/SIDA sont toujours en hausse.

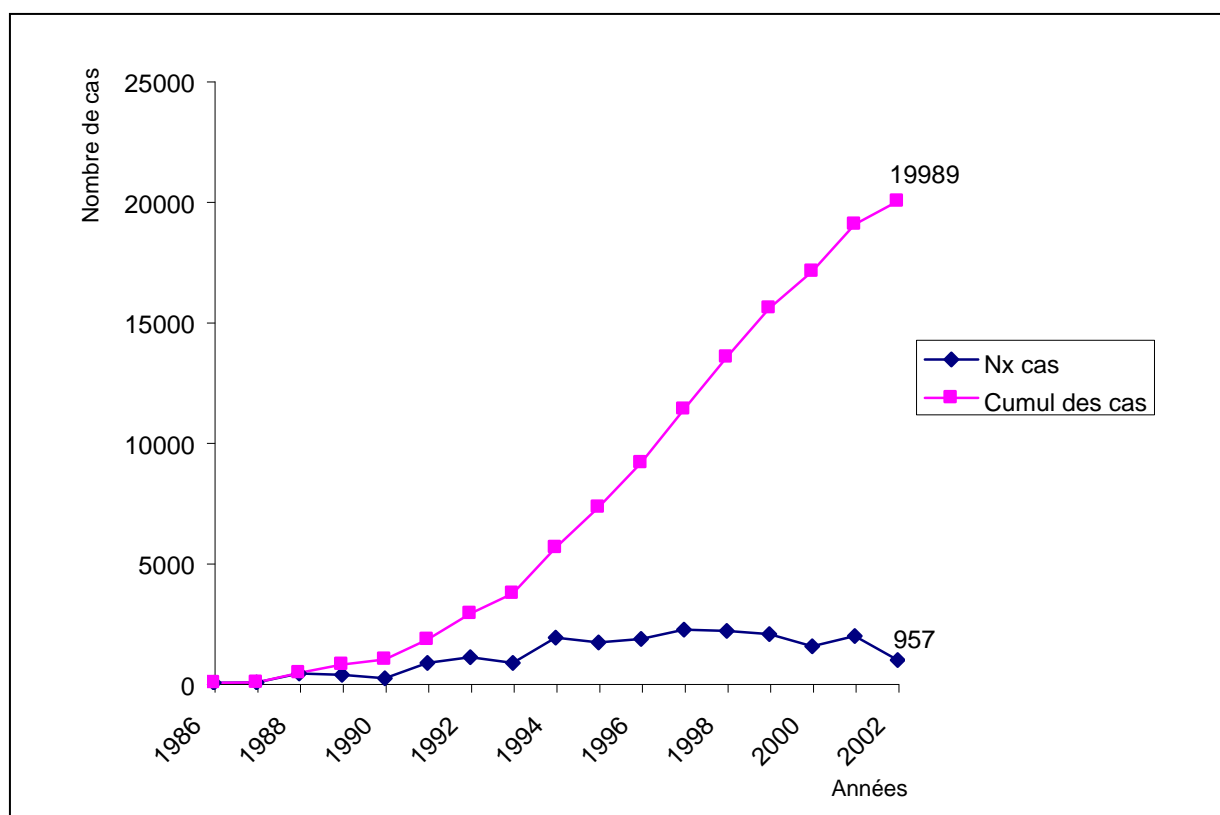
Selon l'EDS 2003/2004, qui est une enquête de surveillance plus générale dans la population, le taux de prévalence est estimé à 1,9% de l'ensemble de la population.

L'importance et la complexité des problèmes posés par la progression du VIH/SIDA ont conduit à considérer l'épidémie non pas seulement comme un problème de santé publique mais comme un problème de développement. Les conséquences du VIH/SIDA sur l'ensemble des secteurs économiques et sociaux sont nettement visibles. L'impact du VIH/SIDA est de plus en plus visible sur la force de travail, le niveau de revenu et de bien-être des ménages et sur la structure de production de l'économie.

Les couches de la population les plus touchées sont jeunes de 15 à 24 ans et les adultes de 25 à 49 ans. Les inégalités de genre accroissent la vulnérabilité des femmes (et notamment des jeunes filles) qui sont plus touchées que les hommes, alors que le fardeau de la prise en charge est essentiellement supporté par les femmes. Selon l'étude sur l'analyse de la situation des Orphelins et autres Enfants Vulnérables (personne de moins de 18 ans, victime ou exposée à des risques sur les plans : alimentaire, sanitaire, éducatif, moral, psychologique, matériel, juridique, de logement etc, nécessitant une protection sociale spéciale ponctuelle ou permanente) réalisée et validée en 2003, le nombre d'orphelins du Sida est estimé à 470.000.

La progression de la pandémie au sein de la population jeune est considérable ; ainsi selon l'ONUSIDA, plus de 50% des nouvelles infections par le VIH s'observe chez les jeunes de moins de 25 ans. Les adolescents et les jeunes qui constituent la frange la plus importante de la population ont des besoins spécifiques d'information sur la santé de la reproduction et spécifiquement sur le VIH qui ne sont pas satisfaits.

Graphique 1 : Evolution du nombre de nouveaux cas de SIDA et du cumul des cas de 1986 à 2002



Source : DMP/SP/CNLS-IST

Le Burkina Faso enregistre un recul du taux de prévalence estimé à 4,2% en 2002 contre 7,17% en 1997, soit une baisse de 2,97 points en six ans (cf. OMS/ONUSIDA). Malgré tout, il reste parmi les pays les plus touchés de la sous région.

Tendances p/r aux OMD

Le SIDA pose, autant que le paludisme, un réel problème de santé publique et un véritable problème au plan économique et social. Cependant, les efforts fournis par les autorités pour intensifier les mesures de prévention et promouvoir les changements de comportement semblent encourageants mais encore insuffisants pour inverser la tendance actuelle. Le taux de prévalence serait de l'ordre de 4,2% en 2002 contre 6,5% en 2001 et 7,17% en 1997(cf. OMS/ONUSIDA).

Politiques mises en œuvre

Le Cadre stratégique de lutte contre le SIDA 2001–2005, adopté par le Gouvernement en mai 2001 privilégiant une approche multisectorielle laisse entrevoir que la lutte contre le VIH/SIDA amorce un tournant décisif au Burkina Faso. Il s'articule autour de quatre axes majeurs : (i) le renforcement des mesures de prévention de la transmission des infections sexuellement transmissibles et du VIH ; (ii) le renforcement de la surveillance de l'épidémie ; (iii) l'amélioration de la qualité de la prise en charge globale des personnes infectées et affectées ; et (iv) l'élargissement de la réponse et la promotion du partenariat national et international et de la coordination multisectorielle.

Sur le plan communautaire, la stratégie d'implication des autorités coutumières et religieuses aura pour effet de réduire les pesanteurs socioculturelles qui entravent la lutte pour induire des modifications dans les normes et valeurs communautaires et de ce fait favoriser les changements de comportement.

L'accélération du processus de décentralisation par la mise en place des Comités villageois de lutte contre le SIDA aura également pour avantage de couvrir le maximum de villages et susciter l'élaboration des micro-projets villageois de lutte contre le SIDA.

Le plan multisectoriel de lutte contre le VIH/Sida définit également les groupes cibles prioritaires à prendre en compte dans la prévention ; cela a l'avantage de canaliser les efforts de prévention vers certains groupes spécifiques tels que les jeunes, les femmes, etc. L'implication des médias et les différentes actions interpersonnelles dans la prévention ont contribué à relever le niveau de connaissance des populations sur le SIDA de façon générale. Ainsi, selon l'EDS 2003, 97% des hommes et 96% des femmes de la tranche d'âge de 15 à 64 ans ont déjà entendu parlé du SIDA, tandis que 72% des femmes et 86% des hommes peuvent citer au moins un moyen de protection contre cette maladie. Malgré cela le changement de comportement tarde à se mettre en place.

Il faut souligner que la réduction du coût des ARV suite aux négociations avec les firmes pharmaceutiques ainsi que l'obtention d'un financement du fond mondial offre de nouvelles perspectives dans la prise en charge des personnes vivant avec le VIH/SIDA. La tenue en juin 2001 de la table ronde des bailleurs de fonds pour le financement du plan stratégique de lutte contre le VIH/SIDA et l'engagement de l'Etat à travers la signature d'un accord de crédit avec la Banque Mondiale dans le cadre du MAP (Multi Country Aids Program) pour le financement du Projet d'appui au Plan Multisectoriel de Lutte contre le VIH/SIDA (PAPMLS) sont des processus prometteurs. La 3e tenue de la session du conseil National de lutte contre le SIDA en décembre 2003, présidé par le Chef de l'Etat est un fait de haute portée à saluer.

Problèmes prioritaires

Le SIDA pourrait constituer la plus grande menace pour le développement du Burkina Faso, au cours des années à venir si les efforts de sensibilisation pour la prévention des nouvelles infections et la prise en charge des malades ne sont pas renforcés, car il pourrait contribuer à décimer la main-d'œuvre, réduire l'espérance de vie, appauvrir de nombreux ménages et modifier la structure de la société. Les raisons qui expliquent l'ampleur du phénomène sont la grande pauvreté des ménages, le refus de croire à l'existence de la pandémie et l'insuffisance de sensibilisation de certains segments de la population.

Les priorités qui se dégagent concernent les aspects suivants :

- le renforcement de l'approche multisectorielle décentralisée et participative de la lutte ;
- la promotion du dépistage volontaire et anonyme ;
- la lutte contre la stigmatisation et la discrimination
- le renforcement de la prise en charge médicale des Personnes Vivant avec le VIH (PVVIH) ;
- l'amélioration de la prise en charge psycho-sociale et économique globale des personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA ;
- l'intégration d'un volet lutte contre le VIH/SIDA dans tous les projets et programmes de développement.
- Le renforcement des moyens visant le changement de comportement
- Le renforcement des compétences techniques des acteurs engagés dans la lutte
- La prise en charge des orphelins et autres enfants rendus vulnérables par le VIH-SIDA

Il est évident que la poursuite des actions de prévention reste fondamentale pour réduire les risques de nouvelles infections à VIH/SIDA.

Toutefois, la pleine réalisation des objectifs est également dépendante du niveau des capacités spécifiques des acteurs et des structures à exécuter leurs actions et de l'implication de ceux des groupes de citoyens qui démontrent une claire sensibilité et un fort niveau d'engagement personnel dans les efforts de lutte contre ce fléau. Aussi, importe-t-il de renforcer les capacités techniques et les compétences des différents acteurs.

Un accent particulier est actuellement accordé au renforcement de la capacité de prise en charge des malades notamment par les formations sanitaires et l'implication des associations disposant de personnel médical. Il devra être poursuivi.

Enfin, on ne peut faire l'impasse sur la poursuite des efforts à déployer avec l'appui des partenaires pour améliorer l'accessibilité financière et géographique du traitement par les ARVs pour la majorité des personnes infectées qui en ont besoin afin de les maintenir en vie et les rendre productives.

1.1.5 L'ACCES A L'EAU POTABLE ET A UN CADRE DE VIE DECENT

Analyse de la situation

Accès à l'eau potable

L'accès à l'eau potable est l'un des besoins fondamentaux des populations pauvres. De plus la disponibilité en quantité suffisante d'une eau de qualité est un déterminant essentiel de l'environnement sanitaire des pauvres et constitue un élément incitatif à la fréquentation des écoles. Enfin l'indisponibilité de l'eau peut-être un handicap sérieux au développement des activités économiques des pauvres, notamment en milieu rural. L'accès à l'eau potable est d'autre part l'un des objectifs du plan d'action adopté par le sommet sur les droits de l'enfant

La situation en matière d'approvisionnement en eau potable se caractérise par une amélioration du taux de couverture, due aux efforts consentis en matière d'équipement du pays en forages et autres centres d'approvisionnement. Le taux de couverture a atteint 73% en 2002. En matière d'accès à l'eau potable, les taux de desserte en milieu urbain ont été de 26% pour les particuliers et de 52% pour les bornes fontaines et les adductions d'eau potable. En ce qui concerne l'hygiène et l'assainissement, la situation est encore plus préoccupante, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, accentuant les risques de mortalité et de morbidité dus aux maladies d'origine hydrique, liées

à l'insalubrité de l'eau et de l'habitat : 35,5% (EBCVM 2003) des ménages ruraux consomment encore l'eau des rivières et des cours d'eau.

Environ 90% des ménages s'approvisionnaient au puits, au forage ou au robinet public en 2003. Le pourcentage d'utilisation du robinet a cependant connu une augmentation modérée entre 1998 et 2003 en milieu urbain, tandis que l'utilisation du forage connaît une certaine progression en milieu rural, comparativement aux autres sources d'eau potable. Ces tendances dénotent d'une amélioration de la qualité de l'eau potable disponible pour les ménages. On note toutefois la rareté de l'eau potable pour les régions de la Boucle du Mouhoun (33,7%), l'Ouest (54,6) et le Sud-ouest (59,6%).

Cadre de vie

La qualité du logement, qui regroupe un ensemble d'éléments rendant l'habitat confortable ou inconfortable, est analysée à travers plusieurs dimensions : le mur, le plancher, le toit, le mode d'évacuation des eaux usées, le type de toilette, la présence d'électricité et le type d'énergie utilisée pour la cuisine. Pour cet indicateur du développement humain, le hiatus entre la ville et le village est énorme.

Parmi les services de l'habitat, l'électricité est celui qui peut contribuer à changer substantiellement le mode de vie. En milieu rural burkinabé, moins de 1% des ménages y avait accès en 1994 et aucun progrès sensible n'a été enregistré en 2003 (à peine 1,1%). Il est vrai que le Burkina n'a pas encore adopté une politique d'électrification rurale, cela peut-être parce que le service est même encore fourni en deçà de la demande en milieu urbain. La proportion des ménages urbains à habitation équipée de service électrique n'a connu qu'une faible progression : 29 % en 1994 à 34% en 1998 et à 45,7% en 2003. Une majorité des citadins utilise toujours comme moyen d'éclairage la lampe-pétrole : 69% en 1994 et 51,8% en 2003. Un constat d'importance est qu'en milieu urbain, les ménages des quintiles inférieurs du niveau de vie n'ont enregistré aucun progrès remarquable en matière de fourniture d'électricité entre 1994 et 2003. Ceci est dû à un écart important entre l'offre et la demande en forte progression par suite de l'occupation accélérée de zones périphériques.

La situation de l'assainissement est caractérisée par l'absence de réseau collectif d'assainissement dans les grandes villes. Les eaux usées domestiques et industrielles sont rejetées dans la nature sans ou avec peu de traitement par le biais des caniveaux. La problématique de la gestion des excréta et des déchets solides ainsi que celle des déchets biomédicaux constituent également de grandes préoccupations du fait de l'absence ou de l'insuffisance d'installations et d'équipements appropriés. Les comportements des populations en matière d'hygiène sont généralement très inappropriés en raison de la méconnaissance qu'ils ont des conséquences sur leur santé. Seules les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso disposent de plans stratégiques d'assainissement des eaux usées et excréta en cours de réalisation et sont engagées dans des actions significatives en matière de gestion des déchets et d'assainissement des eaux pluviales. Cette faiblesse au niveau urbain réside dans les contraintes qu'imposent la surpopulation et son corollaire de manque d'espace et d'obligation d'hygiène rigoureuse.

En milieu rural où les préoccupations d'espace et de promiscuité se posent moins, la contrainte sociale ou publique de disposer d'un lieu aménagé est moins prégnante. Il n'en demeure pas moins que les conséquences sur la population, en terme de morbidité, sont une réalité à considérer avec beaucoup d'attention.

Tendances p/r aux OMD

Les objectifs du millénaire appliqués au Burkina Faso appellent une réduction de la population n'ayant pas accès à l'eau potable de 60% en 1990 à 30% en 2015. L'objectif visé par le Gouvernement est d'assurer un taux de couverture de 92% en milieu rural et 67% en milieu urbain d'ici 2005.

Les résultats obtenus par le Burkina Faso au regard de l'objectif de réduction de moitié de la proportion de la population n'ayant pas accès à une source d'eau meilleure semblent globalement suffisants pour inverser les tendances actuelles. En effet, le taux est passé de 60% en 1990 à 31% en 2003.

En 2003, les résultats des enquêtes sur les conditions de vie des ménages donnent un taux de desserte de 77% en milieu urbain, indiquant l'atteinte des objectifs fixés par le Gouvernement. C'est en milieu rural que le problème se pose le plus en dépit des nombreuses réalisations de points d'eau (2588 en 2000-2002). Les différentes options d'implication des populations dans le processus de réalisation et de gestion des points d'eau n'ont pas encore donné pleinement les résultats escomptés (25% de forages sont en pannes).

Le taux de desserte est de l'ordre de 54% en milieu rural, soit un différentiel de 38 points par rapport à l'objectif national visé en 2005 et indiquant du même coup l'ampleur des efforts à fournir pour y arriver.

Politiques mises en œuvre

Accès à l'eau potable

Dans le cadre de l'opérationnalisation de la politique de l'eau, adoptée par le Gouvernement en 1998, un plan d'action de la gestion intégrée de l'eau a été adopté en 2003. Ce plan, définit de nouvelles approches, des objectifs et des mesures spécifiques en matière d'approvisionnement en eau potable, distinguant trois volets pour tenir compte des modalités de gestion qui sont fonction de la taille des collectivités et de leurs capacités techniques et financières. Il s'agit de : (i) l'approvisionnement en eau potable des centres urbains ; (ii) l'approvisionnement en eau potable des centres semi-urbains ou secondaires ; (iii) l'approvisionnement en eau potable des zones rurales.

Ainsi, les objectifs de desserte en matière d'eau potable, pour la période 2004 - 2006 sont indiqués dans le tableau 7.

Tableau 7: Objectifs de desserte en matière d'eau potable

INDICATEURS	2004	2005	2006
1 - Réduction des disparités entre provinces en matière d'AEP par accroissement du taux de couverture.			
Nombre de provinces (NP) < 50%	4	2	0
50% < NP < 75%	10	8	0
75% < NP < 85%	10	10	10
85% < NP < 90%	10	14	15
90% < NP	11	11	20
2 - Accroissement de l'équipement des centres secondaires (2000 à 10 000 hts)	40	40	40
3 - Taux de pannes des pompes à motricité humaine.	20%	18%	15%
4 - Accès à l'eau potable (création de nouveaux points d'eau)	1 000	1 000	1 000

Source : CSLP, Juillet 2004

Cadre de vie

Le Burkina Faso a souscrit après Rio 1992 aux objectifs du millénaire pour le développement et à l'agenda du sommet de la terre à Johannesburg en 2002. Le Gouvernement burkinabé est bien conscient que la promotion du développement durable exige des actions concertées.

L'existence des textes portant réorganisation agraire et foncière qui posent les bases d'une gestion rationnelle des terres urbaines, constitue un atout pour ce secteur.

La communalisation en cours est aussi un facteur stimulant du développement urbain du fait de l'émulation des communes ; il reste entendu que cette dynamique restera dans le cadre d'une armature urbaine définie et contrôlée par l'Etat.

Toujours au titre des atouts, on peut mentionner l'existence de sociétés d'aménagement et/ou de gestion de l'habitat telles les commissions d'aménagement prévues par la RAF, et pour le secteur de l'habitat, la Société de construction et de gestion immobilière du Burkina (SOCOGIB), le Centre de gestion des cités (CEGECI), la Société nationale d'aménagement des terrains urbains (SONATUR) et la société immobilière AZIMMO.

Dans le domaine de l'urbanisation, la prise en compte de la gestion du développement local par les communautés de base devrait stimuler le développement urbain. La réalisation prochaine du Schéma national d'aménagement du territoire va imposer la réflexion sur la politique de développement des villes.

L'amélioration du cadre de vie ira de pair avec le renforcement des programmes d'électrification rurale tout en poursuivant la recherche de solution pour rendre plus accessible cette énergie aux composantes les plus défavorisées de la population. L'électrification rurale constitue un véritable vecteur d'amélioration des conditions de vie, de promotion d'activités productives, de valorisation des équipements des services administratifs. L'électrification rurale participe aussi à la réduction des disparités villes-campagnes. Les initiatives telles que la promotion de l'énergie solaire et les plates-formes multifonctionnelles bénéficieront d'une grande attention et surtout des mesures qui garantissent la sécurité des installations.

L'assainissement a commencé à être pris en compte à partir des années 80 avec la mise en œuvre de la décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement. Au Burkina Faso, les trois quarts des ménages ne disposent pas de latrines ; cela est dû en grande partie aux ménages ruraux où les habitations dans leur grande majorité ne disposent pas d'une telle infrastructure. La plupart des établissements scolaires et sanitaires ne disposent pas d'installations sanitaires (latrines/toilettes) et d'eau appropriées ; les utilisateurs de ces lieux sont ainsi exposés en permanence à des risques de maladies.

La stratégie nationale de l'assainissement vise la sauvegarde du milieu naturel et humain de sorte que chaque citoyen puisse bénéficier d'eau, d'air et d'espaces salubres en quantité et en qualité suffisantes, pour la satisfaction de ses besoins essentiels sur le plan de la santé, de l'esthétique et du bien être général. Cependant un accent approprié doit être donné à l'élimination des déchets biomédicaux.

La protection de l'environnement qui en découle vise à promouvoir l'assainissement, à prévenir la détérioration des milieux et à protéger les espèces vivantes et les biens.

En matière d'assainissement, les objectifs poursuivis sont :

- associer le plus possible les autorités au processus de planification afin d'assurer une certaine continuité des approches, le renforcement des capacités et une meilleure appropriation des stratégies, fondées sur la demande réelle des communautés ;
- intégrer le concept de partage de responsabilité de gestion dans les arrangements institutionnels entre les administrations, le secteur privé, les ONG et les communautés de base ;
- faire de l'assainissement une composante essentielle des programmes de développement en s'appuyant sur les opportunités et les initiatives communautaires.

Le Burkina Faso connaît un phénomène d'urbanisation accélérée (le taux d'urbanisation est passé de 3,8% à 16,5% entre 1950 et 2000) ; ce qui pose, outre les problèmes déjà évoqués d'éducation, de santé, d'infrastructures et d'équipements, le problème de l'habitat. Les grands axes de la politique de l'habitat sont :

- la planification et la maîtrise du développement des centres urbains du Burkina Faso ;
- l'aménagement et la gestion harmonieuse de l'espace urbain ;
- la mise en place d'un dispositif adéquat pour la satisfaction des besoins en logements économiques et sociaux des ménages ;
- l'élaboration et le contrôle de l'application de la réglementation en matière d'urbanisme et d'habitat ;
- la promotion et la vulgarisation des matériaux locaux de construction ;
- la création d'une institution spécialisée dans le domaine de l'habitat.

Problèmes prioritaires

Accès à l'eau potable

Il faut considérer que le Burkina Faso est en situation de pénurie au sens de la gestion durable des ressources en eau, et que le principe de précaution s'impose. Les problèmes prioritaires sont :

- La question de la qualité de l'eau destinée à la consommation domestique est une préoccupation constante pour l'humanité toute entière. Toutes les collectes de données indiquent qu'au Burkina, les pourcentages des ménages qui utilisent l'eau de surface pour leur consommation oscillent dans une fourchette allant de 6,0% à 15,5% en milieu rural, alors qu'en ville la proportion est au plus de 1%.
- L'approvisionnement en eau des villes : en effet la politique de développement urbain devrait impérativement prendre en compte le niveau de disponibilité des ressources en eau, en qualité et en quantité, dans la planification du développement des établissements humains.
- Le coût d'approvisionnement des populations : nécessité d'une maîtrise des taux de croissance de ces villes pour ne pas en arriver à des situations où le coût de l'eau se révélerait extrêmement élevé.
- Des frictions apparaissent entre le Burkina Faso et certains pays voisins sur la gestion de l'eau et montrent la nécessité d'une gestion intégrée des bassins versants partagés.

D'autres contraintes sont (i) la faible capacité de gestion de l'eau, (ii) la faible capacité de suivi et d'évaluation de la source en eau, (iii) l'insuffisance du suivi de la qualité de l'eau en milieu rural.

Cadre de vie

- Il n'y a pas encore au Burkina Faso, une politique globale des villes visant à asseoir un réseau hiérarchisé avec plusieurs niveaux de villes, ayant des fonctions spécifiques selon leurs potentialités/atouts. Il n'existe donc pas encore une armature urbaine de développement capable de promouvoir, par effet d'entraînement, le développement, sur l'ensemble du territoire.
- Le programme de développement des villes moyennes adopté par le gouvernement en 1989 pourrait être un élément de politique conséquente d'aménagement du territoire, si les moyens nécessaires à sa mise en œuvre n'avaient pas manqué.
- L'absence d'une politique délibérée d'orientation et de contrôle de l'urbanisation a abouti à des conséquences préjudiciables au développement : le développement déséquilibré des villes et les problèmes énormes de gestion des plus grandes.
- La situation de déséquilibre accentué de l'urbanisation constitue un handicap pour l'aménagement du territoire : les deux principales villes que sont Ouagadougou et Bobo-Dioulasso n'assurent pas leur rôle de stimulation et de dynamisation de l'arrière-pays qui reste en léthargie. Parce que les efforts d'investissements urbains vont en priorité aux plus grandes villes, plus préoccupées à résoudre leurs problèmes internes. Une situation qui accentue les disparités régionales et constitue une menace pour la paix sociale.
- Le développement effréné des plus grandes villes s'opère sans une implantation concomitante de l'infrastructure urbaine adéquate et dans un certain désordre. Il s'en suit des problèmes énormes de gestion liés au transport et à la pollution, à la non viabilisation des zones d'habitation, à l'insécurité grandissante, etc.
- Les schémas d'aménagement et d'urbanisme élaborés pour certaines villes ne sont pas appliqués, partant, les normes de construction ne sont pas respectées.
- Dans plusieurs villes, des lotissements abusifs sont réalisés pour servir des intérêts politiques ou de groupes. Il s'en suit des extensions anarchiques qui ne sont pas en phase avec les besoins réels des habitants, ce qui rend plus difficile la viabilisation des quartiers lotis.
- L'accès à un logement décent pour la majorité de la population demeure un rêve dans ce contexte de pauvreté généralisée où il n'y a pas de politique de l'habitat pour les populations à faibles revenus.
- L'environnement urbain est de plus en plus insalubre et incertain, la pauvreté urbaine s'accroît.

La stratégie nationale de l'assainissement recentre le rôle des acteurs dans le domaine par la répartition suivante : (i) assainissement pluvial ; (ii) assainissement des eaux usées et excréta ; (iii) assainissement des ordures ménagères et déchets solides.

1.1.6 LA QUESTION DE L'EMPLOI NOTAMMENT CELUI DES JEUNES

Analyse de la situation

L'analyse de la situation de l'emploi permet de constater qu'une proportion élevée des emplois est concentrée dans les activités de faible productivité, donc peu rémunératrice. 70,1% de l'emploi total est constitué d'aides familiales. Cette activité concerne principalement les femmes en milieu rural (91% des femmes actives dans les zones rurales) et les jeunes de 10 à 15 ans qui travaillent comme aides dans les exploitations agricoles. L'utilisation des services d'aides familiales dans les exploitations agricoles en contrepartie d'une faible rémunération ou d'une prise en charge alimentaire, constitue une caractéristique particulière du marché du travail agricole burkinabè.

Si l'on exclut les aides familiales, plus 60% de l'emploi est concentré dans le secteur agricole, dont 63% dans l'agriculture de subsistance. La proportion du travail indépendant non agricole atteint seulement 20% de l'emploi total. Pour le milieu urbain, 40% des travailleurs indépendants sont concentrés à Ouagadougou. Ce type de travail constitue le premier moyen d'accès à l'emploi en dehors de l'activité agricole. Par contre, le salariat reste très faible : 12% seulement des emplois sont considérés comme salariés. Ils sont essentiellement concentrés dans le secteur moderne, en particulier dans le milieu financier et bancaire ainsi que dans les entreprises publiques et la fonction publique. Le milieu urbain fournit ainsi plus de 70% des emplois salariés, dont la moitié voire les deux tiers (2/3) sont concentrés dans la capitale.

En milieu urbain, le phénomène du chômage et son accroissement au cours de ces dernières années ainsi que la prévarication des emplois créés récemment ont favorisé la vulnérabilité de certaines catégories de ménages et l'expansion de la pauvreté urbaine. Le chômage est devenu en milieu urbain un phénomène très inquiétant ces dernières années au Burkina Faso. Le taux de chômage dans les deux principales villes, Ouagadougou et Bobo-Dioulasso atteint respectivement 18,2% et 18%. Le chômage affecte surtout le jeunes (65,3% des chômeurs ont moins de 24 ans), et plus particulièrement ceux qui sont à la recherche d'un premier emploi (81,1%). Certains changements structurels tels que le désengagement de l'Etat du secteur productif, la réduction des dépenses publiques et de l'emploi offert par la fonction publique, le ralentissement de la croissance de l'emploi dans le secteur moderne et la croissance accélérée de la population urbaine viennent accentuer le déséquilibre sur le marché du travail urbain.

En milieu rural, le chômage est insignifiant. Le caractère saisonnier de l'activité agricole et l'ampleur de la sous-occupation en milieu rural a favorisé le développement d'activités secondaires dans le secteur non agricole. Plus de la moitié des ménages ruraux ont intégré dans leur stratégie d'accès au revenu, l'exercice d'une activité secondaire. Ces activités fournissent jusqu'à 50% du revenu d'un ménage. Mais la faiblesse de la dotation en capital humain, l'absence de technologie appropriée, et l'insuffisance du capital physique limitent les activités à celles qui sont peu productives et peu rémunératrices. Plutôt que la problématique de l'emploi en tant que tel, c'est surtout l'accès aux ressources productives et aux moyens de production qui constituent le principal problème de l'accroissement des revenus des ménages ruraux démunis.

Les raisons de l'accroissement des difficultés de l'accès à l'emploi trouvent leurs origines dans les différents facteurs et causes énumérés ci-après :

- En premier lieu, il faut souligner une certaine inadéquation du système éducatif par rapports aux besoins du marché et surtout, l'absence de dimension technique et professionnelle au sein du système éducatif de base ;

- En deuxième lieu, il convient de citer les limites des institutions familiales ou d'entraide dans la création d'emplois. Les institutions familiales constituent jusqu'à présent le principal canal d'accès à l'emploi. Les structures modernes ne jouent qu'un rôle marginal, que ce soit dans le processus d'embauche et de recrutement pour les emplois salariés, que dans le financement des activités pour l'emploi indépendant.
- En troisième lieu, la difficulté d'accès au crédit constitue aussi un frein important à la promotion et à la création d'emploi.

Politiques mises en œuvre

La politique du Gouvernement en matière de travail, d'emploi, de protection sociale et de la jeunesse, mise œuvre par le Ministère du Travail, de l'Emploi, et de la Jeunesse, est contenue dans les principaux documents de référence suivants :

- le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) dont l'axe 3 intitulé « Elargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus », est consacré à la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- le document cadre de stratégie de promotion de l'emploi et de la formation professionnelle adopté par le Gouvernement en septembre en 2001 ;
- le code du travail relu en septembre 2004.

La stratégie définie dans le document cadre de stratégie de promotion de l'emploi et de la formation professionnelle s'articule autour de deux axes prioritaires :

- une volonté affichée de rendre les environnements favorables à la création d'emploi en intervenant sur les aspects législatifs, institutionnels, et informatifs (autour de la création de l'observatoire de l'emploi et de la formation),
- une volonté de favoriser la création directe d'emplois par la mise en place de dispositifs d'appui et d'accompagnements, notamment financiers, à la création d'activités génératrices de revenus, et donc d'emploi.

S'agissant de ce dernier volet, la politique publique d'emploi se fonde sur trois ensembles de mécanismes d'incitation et d'appui :

- un programme spécial de recours aux travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) qui se traduit en particulier sous la forme d'actions de sensibilisation, de promotion et de formation ;
- la mise en place de plusieurs fonds d'appui pour le financement d'activités génératrices de revenus, spécialisés en fonction de l'importance des projets (Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI), Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi (FAPE),etc) ;
- le lancement d'un Programme National d'Appui à la Réinsertion des Travailleurs Déflatés (PNARTD).

Le plan d'action de promotion de l'emploi et de la formation professionnelle a été adopté en septembre 2001. Il a commencé à être mis en œuvre en 2002, mais en raison de l'insuffisance des ressources financières, son niveau de mise en œuvre est très faible (moins de 10%). Une partie de ses activités, notamment celles prévues pour la période 2004-2006, a été intégrée dans le programme d'actions prioritaires de mise en œuvre du CSLP.

Problèmes prioritaires

Au cours du sommet extraordinaire de l'Union Africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique, tenu à Ouagadougou en septembre 2004, les chefs d'Etat et de Gouvernement ont adopté une déclaration qui énonce vingt-trois (23) engagements et mesures. Parmi ces engagements, on retient principalement :

- la nécessité de faire de l'emploi un objectif central des politiques économiques et sociales aux niveaux national, régional et continental ;
- la mise en place d'un environnement propice à la création d'opportunités d'emplois productifs et décents ;
- l'adoption de politiques et de programmes en direction de certains segments de la population les plus affectés par la crise de l'emploi en Afrique (les jeunes, les femmes, les handicapés) ;
- la création de conditions devant permettre la mobilisation et l'utilisation efficiente des ressources financières et la recherche de soutiens financiers extérieurs auprès des partenaires au développement de l'Afrique.

Les actions à mettre en œuvre à la suite de ce sommet sont les suivantes :

- mettre en place un comité intersectoriel qui sera chargé du suivi de la mise en œuvre des décisions du sommet ;
- relire la politique nationale de promotion de l'emploi et de la formation professionnelle en veillant à ce qu'elle prenne en compte les orientations du sommet ;
- relire en vue de l'actualiser le plan d'action de promotion de l'emploi et de formation professionnelle et allouer des moyens d'action conséquents pour sa mise en œuvre.

Dans ce contexte, l'appui attendu des partenaires au développement est un appui en expertise (pour l'élaboration ou la relecture des politiques, programmes et plan d'actions) et un appui financier (pour le financement des programmes et plan d'actions).

1.2 UNE ECONOMIE PEU PERFORMANTE ET UNE INSECURITE ALIMENTAIRE PERSISTANTE

1.2.1 L'INCIDENCE DE LA PAUVRETE

1.2.1.1 Situation actuelle et tendances

Selon les résultats de l'enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages, réalisée en 2003, environ 46,4% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté absolue contre 45,3% en 1998 et 44,5% en 1994, soit un accroissement de 1,9 points entre 1994 et 2003.

La pauvreté au Burkina Faso demeure un phénomène essentiellement rural. En effet, comme en 1994 et en 1998, les résultats de l'enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages indiquent une incidence en milieu rural supérieur à 50% (52,3% en 2003 contre 51% en 1994 et 1998). Le milieu rural contribue à hauteur de 93,6% à l'incidence de la pauvreté nationale.

La pauvreté en milieu urbain s'est accentuée du point de vue de son incidence et de sa contribution à l'incidence globale nationale. En effet, tous les indices relatifs à ce milieu ont pratiquement doublé entre 1994 et 2003. L'incidence en milieu urbain s'est accrue de 3,4 points entre 1998 et 2003, s'établissant respectivement à 16,5% et à 19,9% alors qu'elle était de 10,4% en 1994. La contribution de la pauvreté urbaine à l'incidence globale de la pauvreté est passée de 3,8% en 1994 à 7,8% en 2003 ; en 1998, elle était de 6,1%. Une des causes principales est le phénomène d'urbanisation accélérée (le taux d'urbanisation est de 16,5% en 2000).

La même enquête de 2003 s'est appuyée sur les treize régions administratives et de planification issues de la loi N°013-2001/AN du 02/07/2001, relative à la décentralisation pour la production et la représentativité des données. L'analyse spatiale de la pauvreté sur cette base permet de classer les régions en trois groupes :

- le premier groupe comprend les régions les plus affectées par la pauvreté avec une incidence nettement au-dessus du niveau national. Il s'agit des régions du Nord (68,6%), du Centre-sud (66,1%), du Plateau central (58,6%), de la Boucle du Mouhoun (60,4%), du Centre-est (55,1%) et du Sud-ouest (56,6%) ;
- le second groupe rassemble les régions où l'incidence de la pauvreté avoisine la moyenne nationale. Ce sont les régions du Centre-ouest (41,3%), de l'Est (40,9%) et des Cascades (39,1%) ;
- enfin, le troisième groupe concerne les régions relativement moins affectées par la pauvreté. Ces régions sont celles des Hauts bassins (34,8%), du Sahel (37,2%), du Centre-nord (34%) et du Centre (22,3%). Il faut tout de même souligner que dans la région du Sahel, la situation nutritionnelle (50% retard de croissance), éducative (22.03% taux brut de scolarisation avec 16.9% pour filles), alphabétisation (9,4%), et santé (21.3% accès) sont tous en baisse par rapport à l'ensemble du pays.

Des études complémentaires montrent que l'évolution de l'incidence de la pauvreté au niveau des différentes régions du Burkina entre 1998 et 2003 permet de regrouper les différentes régions en trois catégories :

- les régions où l'incidence de la pauvreté s'est réduite au cours de la période : le Centre-nord qui enregistre la plus forte baisse (-24,1 points), l'Est (-5,7 points), le Sahel (-5 points) et le Centre-ouest (-3,6 points) ;
- celles où l'incidence s'est accrue de moins de 5 points : il s'agit des Hauts bassins (+1,7 point), du Centre-est (+4 points) et des Cascades (+4,3 points) ;
- celles où elle s'est accrue de plus de 5 points : le Centre (+5,8 points), le Centre-sud et le Nord (+7,7 points), le Plateau central (+8,7 points), la Boucle du Mouhoun (+11,1 points) et le Sud-ouest (+11,7 points).

Par rapport aux objectifs du millénaire pour le développement appliqués au Burkina Faso, toutes choses égales par ailleurs, il faut une réduction de l'incidence de la pauvreté absolue de 46,4% en 2003 à 23,2% en 2015. Le Gouvernement burkinabé se fixe un objectif de 30% à l'horizon 2015. L'objectif international (réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour) semble relativement plus ambitieux que celui retenu par le Gouvernement en ce qui concerne la réduction de l'incidence de la pauvreté. La situation de pauvreté serait inquiétante si l'on prolonge les tendances actuelles, le scénario tendanciel étant compris comme le résultat combiné des politiques économiques actuelles et des appuis financiers extérieurs. L'incidence de la pauvreté se situerait à 49% en 2015, soit un différentiel de +19 points de pourcentage par rapport à l'objectif national et +25,8 points par rapport à l'objectif international, suggérant des efforts supplémentaires pour atteindre les objectifs nationaux et ceux du millénaire.

1.2.1.2 Politique mise en œuvre

Le Burkina Faso a conduit, depuis 1991, un ensemble de réformes économiques et structurelles qui ont permis de renforcer les bases d'une économie libérale fonctionnant selon les principes du marché avec le secteur privé comme moteur de la croissance. Ces réformes soutenues par l'ensemble de la communauté des partenaires au développement ont nécessité la mise en œuvre d'une série de programmes sur la base des accords au titre de l'ajustement structurel renforcé du FMI et des crédits d'ajustement structurel et sectoriel de la Banque Mondiale. Les principales mesures adoptées concernent la réforme des finances publiques (refonte du système fiscal avec par exemple l'instauration de la TVA, rationalisation des dépenses publiques et maîtrise de la masse salariale), la réforme des entreprises publiques (désengagement de l'Etat et amélioration de la gestion), la restructuration du système bancaire, la réforme du secteur agricole, la promotion du secteur privé (libéralisation de l'économie, amélioration du cadre réglementaire, juridique et fiscal) et les réformes institutionnelles.

Cependant, on s'aperçoit que les programmes d'ajustement structurels (PAS), bien que nécessaires, ne constituent pas une ambition de développement pour le Burkina Faso. En effet, les performances macro-économiques observées au cours de la décennie ayant marqué les réformes économiques et structurelles (3,2%) sont quasi identiques à celles de la période 1981-1990 (3,3%). Les PAS en s'efforçant de rechercher la vérité des prix et le désengagement de l'Etat des sphères de production, ont probablement contribué à accentuer les inégalités de revenus et entraîner une baisse du niveau de vie des populations les plus pauvres.

Les résultats de l'enquête participative sur l'évaluation de la pauvreté (2003) et l'enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages (juillet 2003) ainsi que l'analyse structurelle de l'étude nationale prospective « Burkina 2025 » mettent encore en évidence que le grand défi auquel fait face le Burkina Faso est de réduire le niveau de pauvreté de ses populations, leur vulnérabilité face aux crises de toutes natures et l'inégalité entre les différentes régions et groupes socio-économiques. Pour ce faire, la stratégie de réduction de la pauvreté consignée dans le document Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) élaboré en 2000 et révisé en 2003, a pour ambition de concilier les nécessités de réformes structurelles et de redressement de l'économie avec les objectifs d'accroissement des revenus des pauvres et de transferts aux plus démunis. En matière de lutte contre la pauvreté, les priorités de développement du Gouvernement sont les suivantes :

- la réduction du déficit social ;
- la promotion du développement rural et de la sécurité alimentaire ;
- l'amélioration de l'accès des populations, notamment pauvres, à l'eau potable ;
- la lutte contre le VIH/SIDA ;
- la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie ;
- le développement des PMI/PME et de la petite mine ;
- le renforcement de la sécurité publique ;
- le renforcement des capacités nationales avec un accent particulier sur la promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Pour relever le défi, l'économie burkinabé doit croître à un taux supérieur à la moyenne de 5,5% observée au cours de ces dernières années. Elle a non seulement besoin d'un taux de 8 à 10% par an en termes réels, seuils nécessaires en vue de réduire sensiblement la pauvreté, mais les autorités doivent poursuivre et renforcer leur politique de création d'infrastructures économiques performantes et surtout de bonne gestion des ressources publiques.

L'accélération de la croissance économique devra :

- créer les conditions d'amélioration des conditions de vie des populations notamment les plus démunies ;
- améliorer l'impact et l'efficacité des politiques publiques, avec une focalisation dans un premier temps sur les secteurs sociaux ;
- s'appuyer sur une gestion rationnelle des ressources naturelles ;
- s'appuyer sur l'instauration d'une meilleure gouvernance et d'une meilleure coordination de l'aide publique au développement.

La réalisation des objectifs du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) s'articulera autour de plusieurs programmes organisés en quatre axes stratégiques pour lesquels des actions prioritaires chiffrées sont envisagées.

Axe 1 : Accélérer la croissance et la fonder sur l'équité

- Maintenir un cadre macroéconomique stable
- Accroître la compétitivité de l'économie et réduire les coûts des facteurs
- Accélérer le développement du monde rural
- Appuyer les secteurs productifs

Axe 2 : Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale

- Promouvoir l'accès des pauvres aux services d'éducation
- Promouvoir l'accès des pauvres aux services de santé et de nutrition
- Promouvoir l'accès des pauvres à l'eau potable et à l'assainissement
- Améliorer le cadre de vie des pauvres : l'habitat
- Garantir une protection sociale aux pauvres

Axe 3 : Elargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres dans l'équité

- Diminuer la vulnérabilité de l'activité agricole
- Intensifier et moderniser l'activité agricole
- Soutenir les organisations de producteurs et développer les infrastructures collectives
- Accroître et diversifier les revenus des ruraux
- Accélérer le désenclavement
- Promouvoir l'emploi et la formation professionnelle
- Améliorer les conditions de vie et de travail des femmes rurales

Axe 4 : Promouvoir la bonne gouvernance

- Promouvoir la gouvernance politique
- Promouvoir la gouvernance administrative
- Promouvoir la gouvernance économique
- Promouvoir la gouvernance locale

1.2.1.3 Les problèmes prioritaires

Nonobstant les progrès importants au plan macro - économique, la situation sociale et patrimoniale des Burkinabé ne s'est pas améliorée au cours des différentes périodes d'enquêtes sur les conditions de vie des populations (1994-1998-2003). La fragilité du secteur agricole (notamment vivrier), la faible diversification des secteurs productifs, les difficultés en matière d'emplois et les contraintes de compétitivité ont souvent annihilé les efforts de lutte contre la pauvreté.

Par ailleurs, la faible efficacité des investissements publics constatée (ICOR = 5) couplée au faible niveau de développement du capital humain constitue un frein à l'amélioration de la productivité globale des facteurs. Cette situation nécessite une amélioration du contenu du programme d'investissement public (PIP) et un renforcement des capacités des services chargés de l'élaboration et du suivi du PIP.

Les politiques de promotion du commerce et des investissements privés ont vite atteint leurs limites parce que les coûts de certains facteurs (électricité, eau, transport, hydrocarbures, fiscalité, fraude) continuent de peser sur la compétitivité des entreprises. En outre, en dépit des efforts consentis par les autorités pour restructurer l'économie et créer les conditions favorables au développement du secteur privé, les entreprises burkinabé n'ont pas encore ressenti le besoin d'une réflexion concertée et prospective pour conquérir les marchés régionaux et mondiaux.

1.2.2 LA FAIBLESSE DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE ET LA PERSISTANCE DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE

1.2.2.1 Situation actuelle et tendances

Au prix des réformes économiques et structurelles entamées depuis 1991 que la dévaluation du Fcfa de 1994 est venue renforcer, le Burkina Faso a enregistré des performances macro-économiques relativement satisfaisantes mais encore insuffisantes pour induire un changement significatif dans le niveau de vie des populations. Le taux de croissance réelle du Produit intérieur brut (PIB) a été de l'ordre de 5,5% en moyenne durant la période 1995-2002, ce qui constitue une amélioration significative par rapport à la période 1980-1993 (3% environ). Il en est résulté une amélioration du PIB per capita de l'ordre de 3,1% en 1995-2002 contre 0,6% en 1980-93. Toutefois, il est bon de noter que les fluctuations de l'économie autour de son sentier de croissance potentielle restent importantes (2% de croissance en 2000) du fait de chocs difficilement contrôlables par les pouvoirs publics : pluviométrie, prix des matières premières exportées (coton) ou importées (pétrole).

L'économie du pays dépend encore pour une grande part de l'agriculture et de l'élevage (90% de ses recettes d'exportation par exemple), même si le secteur primaire ne représente en définitive qu'un tiers du PIB. Il emploie cependant 80% de la population active. L'agriculture au Burkina Faso est très faiblement mécanisée, les pratiques d'assolement et d'irrigation sont encore très peu développées et les exploitations sont en moyenne de très petite taille. L'agriculture est largement destinée à l'autoconsommation et les infrastructures qui pourraient permettre de tirer le plus grand parti des bonnes années de récolte sont peu développées.

La situation alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso est préoccupante sur les plans de la disponibilité, de l'accessibilité et de la stabilité. Les disponibilités alimentaires, constituées essentiellement de production agro-pastorale intérieure (mil, sorgho, maïs, riz, fonio, coton, arachide, sésame, soja, viande, lait, etc.), des produits forestiers et halieutiques et d'importations alimentaires couvrent mal les besoins des populations toujours croissants d'une année à l'autre. Cependant, au cours de la dernière décennie, les quantités de céréales produites (mil, sorgho, maïs) ont couvert les besoins, à l'exception des années 1990-91, 1995-96, 1997-98 marquées par une pluviométrie insuffisante. En effet, le taux de couverture varie entre 60% et 120% en fonction des campagnes agricoles. Une moyenne des sept (7) dernières années démontre cependant que le bilan céréalier est déficitaire de 3%. La production globale cache d'importantes différences interrégionales. En effet, selon les régions, la situation est excédentaire à l'Ouest, équilibrée au Nord-Ouest et déficitaire à l'Est et au Sahel. Ainsi, la production alimentaire est jusqu'à présent tributaire des aléas climatiques et est variable d'une année à l'autre. L'insécurité alimentaire est ainsi liée principalement à la pauvreté des couches et zones vulnérables qui ont des difficultés d'accéder physiquement et économiquement à l'alimentation.

La proportion de la population en-dessous du niveau minimal d'apport calorique (2 283 kcal/pers/jour) est cependant passée de 31% en 1990 à 24% en 1999. Selon l'EBCVM 2003, 64% des ménages éprouvent des difficultés à satisfaire les besoins alimentaires ; 23% de la population rurale vit dans l'extrême pauvreté avec moins de 52 440 F CFA par an et par personne contre 6,3% en milieu urbain. Il existe de grandes disparités entre les régions. En effet, 5 régions parmi les 13 ont chacune plus de 25% de leur population qui vit dans l'extrême pauvreté. Il s'agit du Centre Sud (34,5%), du Nord (32,6%), du Plateau Central (26,1%), du Centre Est (27,4%), de la Boucle du Mouhoun (27,9%).

En 1996, selon les résultats de l'enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages, la population qui souffrait de la faim et victime de l'insécurité alimentaire était estimée à 4.589.111 personnes, soit 42% de la population totale. En 1999, elle atteignait 43%, ce qui correspond à un accroissement absolu de 448.748 personnes sur la période 1996-99. La poursuite des tendances actuelles situe cette proportion à 48,3% environ en 2015 alors que les objectifs du millénaire appliqués au Burkina Faso, toutes choses égales par ailleurs, appellent une réduction de 42% en 1996 à 21,5% en 2015. Ce qui correspond à un différentiel de +20,3 points de pourcentage par rapport à l'objectif national et +26,8 points par rapport à l'objectif international, suggérant des efforts supplémentaires pour atteindre les objectifs nationaux et ceux du millénaire.

1.2.2.2 Politique mise en œuvre

Le Gouvernement Burkinabè, tirant la leçon de la mise en œuvre de la stratégie de croissance durable des secteurs de l'agriculture et de l'élevage et l'évolution du contexte régional et international, et se fondant sur les principes de la lettre de politique de développement rural décentralisé, a adopté en 2003 une nouvelle stratégie nationale de développement rural à l'horizon 2015.

La vision retenue dans cette stratégie est l'avènement d'un monde rural moins pauvre, jouissant d'une sécurité alimentaire durable grâce à :

- l'accroissement des productions agricoles, pastorales, halieutiques, forestières et fauniques, basé sur l'amélioration des de la productivité ;
- l'augmentation des revenus due à une plus grande intégration de l'économie de marché et à une diversification des activités économiques en milieu rural ;

- la modernisation de l'agriculture familiale ;
- la diversification et la spécialisation régionales des productions ;
- la gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes.

L'objectif global en matière de développement rural est d'assurer une croissance soutenue du secteur rural en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion d'un développement durable.

Concernant les objectifs spécifiques, il s'agit de :

- accroître les productions agro-sylvo-pastorales, fauniques et forestières au cours des années à venir ;
- contribuer à la croissance des revenus des exploitants agricoles et des éleveurs de manière à améliorer leur niveau de vie et à réduire l'incidence de la pauvreté en milieu rural par la diversification des activités ;
- renforcer la liaison production/marché ;
- créer des conditions favorables à la disponibilité et à l'accessibilité des populations à une alimentation suffisante et équilibrée ; couvrir les besoins caloriques normaux (2500 kcal/jour) et augmenter la consommation de protéines animales (de 9,3 kg/tête/an actuellement à 21 kg/tête/an) ;
- généraliser et renforcer la gestion durable des ressources naturelles par les communautés rurales ;
- améliorer la situation économique et le statut des femmes et des jeunes en milieu rural ;
- responsabiliser et renforcer les capacités des populations rurales en tant qu'acteurs de développement.

La réalisation de ces objectifs va s'appuyer sur les axes stratégiques ci-après :

- accroître et diversifier les productions agricoles, pastorales, forestières, fauniques et halieutiques ;
- renforcer la liaison production/marché ;
- accroître et diversifier les sources de revenus ;
- améliorer l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement ;
- assurer une gestion durable des ressources naturelles ;
- renforcer les capacités des acteurs et créer un cadre institutionnel favorable ;
- promouvoir l'approche genre en vue d'améliorer la situation économique et le statut social des femmes et des jeunes en milieu rural.

A cet égard, les communautés rurales burkinabé se sont engagées dans la réalisation d'efforts communs d'amélioration de la situation alimentaire, comme en témoignent les expériences des nombreux groupements et coopératives d'hommes et de femmes qui pratiquent des formes d'entraide et d'aide mutuelle depuis plusieurs années.

1.2.2.3 Les problèmes prioritaires

La poursuite du combat contre la faim et la malnutrition au Burkina Faso nécessite le soutien des partenaires au développement à la recherche de solutions à la sécurité alimentaire structurelle par le financement des actions (i) d'intensification et de diversification de productions végétales, animales, halieutiques et forestières, (ii) de renforcement du système d'information sur la sécurité alimentaire, (iii) de promotion de l'éducation nutritionnelle et environnementale, (iv) de promotion des activités génératrices de revenus.

Carte 1 : Situation de l'incidence de la pauvreté par région administrative de 1998 à 2003



1.3 DES PROBLEMES DE GOUVERNANCE

1.3.1 LA FAIBLESSE DES CAPACITES

Analyse de la situation

En matière de développement économique, la problématique des capacités et de leur renforcement est assez complexe en ce sens que l'environnement institutionnel, social et culturel joue un rôle déterminant dans l'épanouissement des qualifications et l'expression des compétences. Dès lors, il importe de s'interroger sur le contenu et les déterminants des capacités.

Le contexte de développement du Burkina Faso se caractérise par d'importants déficits de capacités, notamment en matière de gestion publique. En effet, l'expérience de la mise en œuvre du CSLP a révélé la faible performance des structures aussi bien de gestion que de mission due à un déficit d'appropriation des programmes, des capacités professionnelles et d'équipement. Les déficits constatés en la matière s'expliquent par :

- l'absence d'une vision constante dans la conduite de la politique économique de l'Etat : la recherche des possibilités d'un calibrage optimum de la performance et de l'efficacité a conduit, récemment, le Gouvernement à prendre des initiatives visant à améliorer la capacité de mise en œuvre par les ministères des décisions gouvernementales et principalement les stratégies sectorielles. Les activités des ministères ont été regroupées en priorités factières desquelles découlent des axes stratégiques de développement ;
- l'absence d'un mécanisme d'harmonisation des interventions des partenaires au développement : ils s'accordent à reconnaître que la dispersion et la multiplicité de leurs actions ne permettent pas une gestion optimale des investissements alloués au financement des projets. En l'absence d'actions concertées dans le cadre de mécanismes réguliers d'harmonisation et d'impulsion, le processus de renforcement des capacités nationales de gestion est dispersé entre une multitude de programmes et projets dont les finalités individuelles ne permettent pas d'atteindre les objectifs globaux de développement. A cet effet, on note une multitude d'approches et de procédures, chaque partenaire voulant assurer le leadership, toute chose qui complique les problèmes institutionnels. Cependant, la mise en place d'un protocole de « Soutien budgétaire conjoint au Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté » par certains partenaires au développement, constitue un début de réponse à cette problématique ;
- la faiblesse de l'organisation administrative et l'absence d'un plan global de formation des ressources humaines du secteur public : l'administration burkinabé reste encore caractérisée par des structures institutionnelles changeantes dont les missions sont parfois imprécises. On note parfois des duplications d'attributions entre plusieurs ministères techniques engendrant des conflits de compétence. L'absence d'un plan de renforcement des capacités techniques des agents publics explique en grande partie la faible productivité de l'Administration. La gestion des ressources humaines, très empirique, a vite atteint ses limites. Cela se traduit, entres autres, par une forte mobilité des cadres ;

- la faiblesse du système national d'information statistique ne facilite pas la gestion courante de l'économie. Les capacités existantes pour la collecte des données, le suivi et l'évaluation de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté sont insuffisantes au regard de l'ampleur des besoins définis par le schéma directeur de la statistique (2004-2008). La coordination statistique devra également être renforcée. En effet, la mauvaise transmission de l'information par les services techniques ne permet pas l'exploitation optimale de l'information et des données disponibles dans les analyses des dossiers et dans la recherche scientifique.
- le niveau d'équipement d'un grand nombre de ministères techniques reste en-dessous des besoins. Un minimum d'équipement logistique contribuerait à renforcer leurs capacités de mise en œuvre des activités.
- les ministères techniques ne sont pas suffisamment équipés en ressources humaines, matérielles et financières, ni suffisamment déconcentrés pour pouvoir réellement accompagner le processus de décentralisation.

Le diagnostic ci-dessus présenté suggère que, pour assurer l'efficacité de la politique de développement du pays, notamment la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, il est une nécessité fondamentale de disposer de capacités à même d'améliorer le fonctionnement des institutions. En d'autres termes, la résorption du déficit de capacités apparaît aujourd'hui comme une condition nécessaire pour réussir la stratégie de réduction de la pauvreté.

Cette exigence a été fortement relevée dans une étude réalisée par le Centre d'analyse des politiques économiques et sociales (CAPES) en 2002-2003. Pour y parvenir, l'étude réalisée par le CAPES stipule que le renforcement des capacités, plus large que la formation, est un ensemble constitué de cinq (5) éléments qui inter-agissent les uns sur les autres :

1. la formation (éducation et transferts continus de savoir) ;
2. les comportements (savoir-faire et savoir-être dans un contexte culturel spécifique) ;
3. les systèmes (procédures, organisation et méthode de production des biens et services) ;
4. la logistique (moyens en support aux activités) ;
5. les motivations (monétaires ou en nature, promotion sociale).

Cette même étude a identifié quatre déterminants fondamentaux des capacités. Il s'agit notamment de : (i) l'éducation, (ii) la santé, (iii) l'inculturation, (iv) l'information et la communication.

Une étude a été réalisée en juillet 2001 sur le renforcement des capacités de la société civile burkinabè et un document cadre de référence a été élaboré en janvier 2002 pour le renforcement des capacités de la société civile au Burkina Faso. De ces documents, il ressort que les organisations de la société civile ont certes des atouts mais connaissent également des contraintes et des déficiences.

Au titre des atouts et potentialités, l'une des principales forces de la société civile burkinabè est la densité et la riche variété du tissu associatif. En effet, il existe plusieurs milliers d'associations, de groupements villageois et d'organisations non gouvernementales, dont les actions ont débouché sur des acquis indéniables dans le domaine du développement économique et social et dans le domaine de la gouvernance démocratique. Le pluralisme des organisations de la société civile constitue une source de contre-pouvoir et de garantie contre les éventuelles dérives du pouvoir politique. Ainsi, la société civile peut constituer une force de proposition pour une meilleure gestion des affaires publiques et un rempart efficace contre la mauvaise gestion publique, la patrimonialisation de l'espace public, l'imbrication du monde des affaires et de l'Etat, et la corruption.

Au regard de ces atouts, la société civile fait l'objet d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics. Ainsi, depuis l'amorce du processus démocratique burkinabè, la société civile est régulièrement associée aux instances consultatives ou régulatrices par le Gouvernement. Il existe donc de la part de l'Etat, une disposition à associer la société civile à la gestion des affaires publiques et à faciliter la liaison entre les organisations de la société civile et les autres acteurs publics et privés dans un but de promotion des synergies. Il revient alors à la société civile de saisir cette opportunité pour se faire entendre et peser de tout son poids en faveur de la bonne gouvernance, à la fois sur le plan économique, social et politique.

La majorité (80%) de la population burkinabè est constituée de producteurs vivant en milieu rural. Des perspectives notables sont observées dans l'organisation de ces producteurs. En effet, avec le retrait de l'Etat des secteurs productifs, on assiste à l'émergence d'organisations faitières autonomes des producteurs ruraux. A ce jour, plusieurs regroupements et organisations dans les secteurs du coton, des fruits et légumes, de l'élevage, composés de 21 000 organisations paysannes de base et de sept fédérations d'envergure nationale ont été installés par les producteurs.

Le Gouvernement s'est aussi investi dans l'accompagnement de ce processus, à travers l'exécution d'un plan d'actions visant une meilleure organisation des producteurs agricoles ; ce qui a permis la reconnaissance juridique de 19 568 organisations des producteurs agricoles dont six organisations faitières, la réalisation de diagnostics régionaux des organisations paysannes et la création de chambres régionales d'agriculture.

Politiques mises en œuvre

Le Gouvernement et ses partenaires au développement ont développé de nombreux projets de coopération dans le but de renforcer les capacités de mise en œuvre des politiques de l'Etat et de lui permettre de livrer des produits et services répondant aux besoins des populations (Projet d'appui au renforcement de la gouvernance économique, Projet d'appui à l'administration, Projet de renforcement de la gestion budgétaire, Projet d'appui à la bonne gouvernance, Centre d'analyse des politiques économiques et sociales, etc.).

Des acquis importants ont été enregistrés au niveau de plusieurs fonctions :

- Acquis au niveau de la gestion stratégique : valorisation de la fonction prospective, avec la création de structures de prospective et de planification stratégique telle que le Conseil National de Prospective et de Planification Stratégique (CNPPS), le Groupe Opérationnel d'Experts de Prospective et de Planification (GOEP), la Cellule de Prospective et de Planification Stratégique au sein de la Direction Générale de l'Economie et de la Planification.

- Acquis au niveau de la gestion des finances publiques et de l'économie : mise en place d'une nouvelle nomenclature budgétaire ; circuit informatisé de la dépense, comptabilité intégrée de l'Etat, réseau inter administratif, système intégré de la gestion administrative et salariale du personnel de l'Etat, système de gestion et d'analyse de la dette publique, système informatisé de la douane, instrument automatisé de la prévision, budgets-programmes.

- Acquis au niveau de l'administration publique : recensement général des agents de l'administration publique, audits organisationnels.

- Acquis au niveau du secteur privé : mise en place d'une chambre consulaire, création d'un guichet unique, simplification des formalités administratives de 15 à 8, création de la Maison de l'entreprise du Burkina, privatisation et/ou liquidation de plus d'une quarantaine d'entreprises publiques, assainissement du secteur bancaire et financier.

Cependant, force est de reconnaître que les résultats obtenus ne sont pas à la hauteur des attentes. En effet, l'importance des mesures de réformes économiques et structurelles conduites par le Gouvernement et la mobilisation des partenaires au développement pour la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté n'ont pas pu créer une dynamique fondamentale pouvant contribuer à la diffusion du progrès économique et social. Il se pose alors la problématique des capacités en relation avec les questions de développement.

Problèmes prioritaires

A l'heure actuelle les besoins en renforcement de capacités sont énormes et se présentent comme suit :

Au niveau de la fonction de pilotage stratégique, d'animation du développement et de la gestion de l'économie : le renforcement des capacités nationales d'anticipation et de gestion stratégique concertée du développement ; le développement, l'exploitation et la gestion des instruments.

Au niveau de la fonction de coordination de l'aide : le renforcement des capacités opérationnelles de développement des stratégies de mobilisation et de gestion des ressources (ressources humaines, modernisation du traitement des dossiers, rationalisation de l'organisation) ; le renforcement des mécanismes de concertation entre le Gouvernement et ses partenaires au développement et le renforcement des capacités de coordination des structures centrales d'administration des projets (Direction des études et de la planification).

Au niveau de la fonction statistique : Connexion des systèmes d'information et de documentation pour le pilotage, l'animation et la gestion du développement ; consolidation, unification et interconnexion des bases de données socio-économiques ; systématisation et généralisation de l'analyse et de la diffusion des données produites ; mise en place d'une politique de ressources humaines au profit du SNS.

Au niveau de la gestion des ressources humaines : la constitution d'une "masse critique" d'experts nationaux ; formation et de recyclage des ressources humaines ; la mise en place d'un plan de formation (initiale et continue) ; le développement des ressources humaines, le développement de politiques de gestion des carrières (transfert, formation, recrutement) ; la mise en place d'un système d'évaluation des performances des agents ainsi que de gestion de la motivation.

Au niveau des structures : actualisation et mise en oeuvre de la réforme de l'Etat.

Au niveau de la logistique : renforcement de la logistique (parc informatique, bureautique, reprographie, communication, transport, moyens de fonctionnement courant et immobiliers).

Au niveau de l'éducation : le renforcement des capacités techniques et institutionnelles pour améliorer la qualité de l'enseignement. Ces besoins peuvent s'exprimer en termes (i) de renforcement de la capacité d'offre éducative ; (ii) d'amélioration de la capacité de gestion du système éducatif ; (iii) d'amélioration de la qualité et de la pertinence du système éducatif.

Au niveau de la société civile :

- le renforcement des capacités des organisations de la société civile en matière de communication institutionnelle ;
- la dotation ou le renforcement des infrastructures et des moyens logistiques des organisations de la société civile ;
- le renforcement des capacités techniques des personnels des organisations de la société civile ;
- renforcer le cadre normatif régissant ou régulant les organisations de la société civile ;
- renforcer la coopération et le partenariat au profit des organisations de la société civile ;

1.3.2 LES PROBLEMES DE GOUVERNANCE

Analyse de la situation

Gouvernance démocratique

▪ Au niveau du pouvoir exécutif

Depuis les réformes induites par les Assises nationales sur le rôle et les missions de l'Etat tenues en décembre 1997, des améliorations ont été introduites, en particulier dans les domaines suivants :

- *Une modernisation du travail gouvernementale.* Les principales innovations introduites dans le travail gouvernemental sont i) le séminaire gouvernemental qui permet d'approfondir l'étude de questions particulières, ii) la création du Comité technique de vérification des avant-projets de lois (COTEVAL), iii) la désignation au sein des départements ministériels de correspondants du Ministère chargé des relations avec le Parlement, iv) la généralisation des lettres de missions et v) l'institution des contrats-objectifs, ainsi que l'élaboration des programmes d'activités en début d'année et des rapports-bilans en fin d'exercice.

- *Une plus grande visibilité de l'action gouvernementale.* Avec la création des Directions de la communication et de la presse ministérielle (DCPM), le gouvernement fait des efforts notables pour rendre son action plus visible. Conscient du caractère transversal du volet communication dans toutes les activités de développement, le gouvernement a également adopté en novembre 2001, le document de Politique nationale de la communication pour le développement (PNCD).

▪ Au niveau des institutions législatives

Les progrès réalisés au niveau de ces institutions durant les dix dernières années sont considérables. Les capacités des députés ont été renforcées et les institutions consultatives comme le Conseil économique et social (CES) et le Conseil supérieur de l'information (CSI) ont eu plus de prérogatives et de moyens pour jouer leur rôle dans l'équilibre des pouvoirs et l'enracinement des bonnes pratiques dans l'expression démocratique.

Les contraintes relevées par le PNBG, en particulier la faiblesse de la séparation des pouvoirs, la crédibilité des processus électoraux et le rôle de l'opposition du Parlement ont trouvé de réponses plus ou moins satisfaisantes : tenue régulièrement de trois élections législatives, 1992, 1997 et 2002 ; rééquilibrage des forces politiques au sein de l'Assemblée nationale ; amélioration du code électoral (adoption d'un nouveau code en juillet 2001 consacrant l'adoption du bulletin unique de la représentation proportionnelle avec répartition complémentaire au plus fort reste) et renforcement des prérogatives de la Commission électorale nationale indépendante (CENI).

Les processus électoraux se sont nettement améliorés en faveur de la révision constitutionnelle limitant à deux le nombre des mandats présidentiels et instituant un quinquennat en lieu et place du septennat. Ces réformes ont eu comme principal résultat, la résolution du problème de la marginalisation de l'opposition parlementaire. Le statut de l'opposition, longtemps réclamé, a été consacré par la loi n°007-2000/AN du 25 avril 2000. Une charte des partis et formations politiques a été adoptée par la loi n°032-2001 du 29 novembre 2001 et la loi n°12-2000/AN du 02 mai 2000 fixe les conditions du financement public des activités des partis et des campagnes électorales.

- Au niveau des institutions consultatives : En dehors du Médiateur, toutes les autres institutions ont fait l'objet de restructuration. En effet, le Conseil économique et social a subi de profonds changements en 2001 dans son rôle et de son mode d'organisation. Le Conseil supérieur de l'information, organe de régulation du secteur de l'information, a subi également une restructuration par la loi du 28 juin 2000 lui conférant plus de prérogatives et d'autonomie pour garantir le respect de la réglementation en matière d'information et l'égalité d'accès des partis politiques aux médias publics.
- Au niveau du pouvoir judiciaire : Le pouvoir judiciaire a connu également des améliorations notables dans l'organisation de ses juridictions et de son mode de fonctionnement. Les actions les plus significatives qui ont introduit des changements sont l'adoption en 2000 du Plan national pour la réforme judiciaire (PNRJ) et de deux lois, l'une portant sur le Conseil supérieur de la magistrature et l'autre sur le statut des magistrats en décembre 2001. A cela s'ajoute la mise en place de trois juridictions supérieures : une Cour de cassation, un Conseil d'Etat et une Cour des comptes. Par ailleurs, pour faciliter l'accès aux services de la justice, une « Maison de l'avocat » a été construite à Ouagadougou et de nouvelles juridictions ont été créées à Tougan, Banfora, Bogandé, Manga, Koungoussi et Diapaga.
- Rôle de la société civile : Les avancées démocratiques et l'affirmation du pouvoir judiciaire dans le dispositif institutionnel sont imputables à la dynamique sociale et politique que le pays a connu durant les années 90. Les forces sociales organisées ont joué un rôle déterminant dans le virage démocratique du pays. Parmi ces forces, il y a la société civile à travers ses organisations de base. Mieux structurée avec la ramification de ses associations à l'intérieur du pays, elle a joué un rôle catalyseur pour certaines revendications. En 2003, un atelier de réflexion dans le cadre de la révision du CSLP a été organisé par la société civile pour évaluer la pertinence des solutions proposées par le gouvernement et donner ses propres propositions en matière de lutte contre la pauvreté.

Mais, malgré cette forte participation de la société civile dans le changement démocratique, ces organisations de base connaissent des contraintes réelles pour le développement de leurs activités, en particulier :

- les faibles capacités d'organisation et de gestion de plusieurs organisations de base ;
- la rivalité interne et la lutte d'influence au sein des organisations de la société civile (OSC) ;
- le déficit de communication institutionnelle ;
- la dérive corporatiste des OSC réduisant leur vision d'ensemble des problèmes de développement et renforçant certains sectarismes ;
- l'absence des fonds spécifiques pour l'appui aux activités des OSC.

Gouvernance administrative

L'administration est l'instrument par lequel l'Etat met en œuvre les politiques de développement économique, social et culturel. Elle devrait servir de trait d'union et d'interface entre l'Etat et les autres acteurs. Dans ce cadre, la loi n°10/98/AN du 21 avril 1998 portant modalités d'intervention de l'Etat et répartition de compétences entre l'Etat et les autres acteurs du développement a été adoptée et promulguée. D'autres textes participant au recentrage du rôle de l'Etat et de la clarification des missions ont également été adoptés. Il s'agit de la loi n°13/98/AN du 28 avril 1998 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la fonction publique, de celle n°20/98/AN du 05 mai 1998 portant normes de création, d'organisation et de gestion des structures de l'Etat.

Les différents diagnostics réalisés sur les fonctions et les missions des administrations publiques ont montré clairement les dysfonctionnements notoires dans la fourniture des services publics et les faibles niveaux d'efficacité des investissements publics. Les faibles capacités des ressources humaines de l'Etat et le manque d'encouragement ont eu des effets négatifs sur le rendement des services publics.

La réforme globale de l'administration connaît des retards de mise en œuvre et l'administration burkinabè continue de souffrir d'un manque d'efficacité, particulièrement en ce qui concerne son accessibilité, ses performances, la qualité du service et la satisfaction des besoins des usagers.

Gouvernance locale

La gouvernance locale au Burkina Faso, se focalisant sur la décentralisation, a été impulsée par le gouvernement dès 1993, avec la création de la Commission nationale de décentralisation (CND). Elle est marquée fondamentalement par la promulgation des premiers textes organiques en 1998. La décentralisation initiée et encouragée par le gouvernement se caractérise par le pragmatisme et la progressivité.

L'état des lieux du processus de décentralisation présente aujourd'hui certaines avancées significatives :

- L'adoption par l'Assemblée nationale de trois textes d'orientation de la décentralisation (TOD) qui créent un cadre d'ensemble permettant la généralisation progressive de la mise en œuvre de la réforme, et d'une loi de programmation fixant les principales échéances de cette mise en œuvre ;
- La mise en place d'instruments d'appui institutionnel, technique et financier aux communes que sont le Fonds de démarrage des communes (FODECOM) et le Service d'appui à la gestion et au développement des communes (SAGEDECOM) ;
- La création de 49 communes urbaines, dont 33 sont entrées en septembre 2000 dans leur deuxième mandat.

- Les communes urbaines ont créé en 1996 leur association, Association des municipalités du Burkina Faso (AMBF), pour défendre leurs intérêts et initier des actions de sensibilisation sur la notion de citoyenneté pour que les populations participent plus activement à la gestion communale ;
- L'adoption en 2000 de la Lettre de politique de développement rural décentralisé, en vue de mieux responsabiliser les communautés de base dans la maîtrise d'ouvrage des investissements locaux à travers leurs structures représentatives et redynamiser les cadres de concertation (CCTP) à différents niveaux mais aussi en vue de limiter les incohérences et rechercher les complémentarités ;
- Les nouvelles dispositions permettent l'amélioration de l'information et de la participation des habitants et elles renforcent l'intervention du citoyen dans la gestion des affaires locales. Le droit à l'information «codifié» est une innovation majeure qui vient renforcer la participation des habitants à la gestion des affaires locales.
- La création d'une Direction générale de la décentralisation au sein du Ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation (MATD) pour la mise en œuvre conséquente du processus de décentralisation.
- La création d'une Direction générale de l'aménagement du territoire, du développement régional et local.
- La fixation finale de deux niveaux de décentralisation : la commune et la région (13 régions).
- L'élaboration de nombreux textes d'application portant attributions du Gouverneur, du Haut-commissaire, du Préfet et du Délégué de village.

Cependant, d'importantes actions prioritaires sont soit à initier ou à rendre effectives pour assurer une mise en œuvre cohérente et efficace des TOD. Ce sont notamment l'évaluation des ressources nécessaires à l'exercice effectif des compétences à transférer aux communes, ensuite la poursuite des actions d'accompagnement et d'appui conseil des acteurs de la décentralisation, en vue d'une synergie d'actions et d'une harmonisation du processus global mais aussi des aspects sectoriels de la décentralisation et enfin le renforcement de la participation de la société civile et de tous les acteurs de développement présents au niveau local (société civile).

Gouvernance économique

Dans ce domaine, trois axes ont fait l'objet de plusieurs activités d'amélioration des performances des fonctions de prévision et de gestion de l'économie.

- Pilotage stratégique du développement : l'initiative la plus importante concerne le démarrage en 1999 de l'étude prospective « Burkina 2025 » qui a permis de dégager les aspirations de développement des populations selon leurs perceptions des problèmes et des solutions pour l'avenir et d'arrêter des scénarios thématiques et globaux.
- Gestion opérationnelle de l'économie : le gouvernement élabore chaque année des perspectives d'investissement sur une période de trois ans en cohérence avec le cadrage macro-économique et les objectifs de développement retenus dans le CSLP. Il s'agit essentiellement d'une approche basée sur une programmation triennale glissante et qui a permis le cadrage macro-économique et budgétaire du CSLP. L'approche budget-programme a été introduite en 1998 pour améliorer l'efficacité des dépenses publiques surtout dans les secteurs sociaux. De même, le Cadre des dépenses à moyen terme (CDMT), comme nouvelle méthode de prévision budgétaire, est effectif depuis 2000 et tient compte de l'évolution probable des principaux paramètres macro-économiques. A cela s'ajoute toute la réforme budgétaire qui s'est traduite par la mise en application du PRGB.

- Gestion courante de l'économie : le gouvernement élabore chaque année le programme d'investissement public (PIP) qui est la traduction budgétaire des actions d'investissement pour une année donnée. Une étude visant l'amélioration du système de programmation du PIP a été réalisée en 1999. Les recommandations commencent à connaître un début de mise en œuvre. Les autres actions importantes conduites par le gouvernement concernent le Circuit informatisé de la dépense (CID) qui a été mis en place en 1999. Le gouvernement a mis en place un dispositif de lisibilité des dépenses pour assurer la transparence dans l'efficacité de l'aide budgétaire qui a été acceptée par plusieurs partenaires au développement. La démarche la plus élaborée dans ce domaine a été l'adoption de l'initiative de Soutien budgétaire conjoint (SBC/CSLP) et la refonte de la réglementation des procédures de passation des marchés publics en adoptant en 2002 le décret d'application des nouvelles règles. En matière de corruption, le gouvernement a créé le Comité national d'éthique et la Haute autorité de lutte contre la corruption. Enfin, un effort de coordination et de cohérence des politiques sectorielles a été amorcé avec l'élaboration en 2000 du CSLP. Cet effort s'est prolongé et approfondi en 2003 lors de la révision du CSLP.

Il y a lieu aussi de s'interroger sur l'impact des politiques publiques sur les conditions de vie des plus pauvres. En effet, l'absence d'un calibrage optimum de la performance et de l'efficacité des politiques économiques a certainement contribué à réduire la diffusion du progrès économique et social. L'absence d'un mécanisme de coordination des politiques sectorielles et les lourdeurs des procédures de certains bailleurs de fonds font qu'il y a peu de visibilité dans la mise en œuvre de la politique économique du gouvernement. Les programmes sectoriels (notamment les secteurs sociaux) en ont le plus souffert suggérant d'une part, un renforcement de dialogue de politiques avec les partenaires et, d'autre part, la mise en place de mécanismes de coordination des politiques sectorielles et d'harmonisation des interventions des partenaires.

Politiques mises en œuvre

Lors de la Table Ronde générale des bailleurs de fonds d'octobre 1995 tenue à Genève, le gouvernement a présenté la LIPDHD comme document de référence pour l'amélioration de la sécurité humaine. La promotion de la bonne gouvernance a été l'un des principes fondamentaux dans la mise œuvre des politiques publiques visant le développement humain basé sur l'équité et l'égalité des chances entre les différentes couches sociales sans restriction des libertés publiques.

La traduction des dimensions de la bonne gouvernance dans la vie courante des institutions a été précédée d'une succession de débats et de forums d'échanges d'idées entre toutes les composantes de la société civile et politique du Burkina Faso. Successivement, il y a eu, en 1994, l'organisation des Journées sur la gouvernance, une réflexion par le gouvernement en 1996 sur la réforme globale de l'administration, une discussion lors des assises en 1997 sur les missions de l'Etat et l'élaboration en 1998 du premier document d'orientation en matière de bonne gouvernance. Pour la mise en œuvre de ce plan, un dispositif institutionnel a été mis en place comportant i) un organe de coordination et d'évaluation des projets (Coordination nationale de la bonne gouvernance), ii) un Secrétariat exécutif, rattaché à la Primature, pour appuyer la cohérence et le suivi des activités du PNBG et iii) des comités sectoriels chargés de faire réaliser les études.

La mise en œuvre du premier PNBG a connu du retard dans le démarrage de ses activités en raison de la tension politique qui a marqué l'année 1999 (dysfonctionnements de la justice, l'impunité, etc.) et des difficultés de maîtrise du financement. La décrispation politique n'est intervenue qu'après la réalisation des réformes institutionnelles et politiques qui se sont traduites par :

- l'institution d'une commission d'enquête indépendante sur les événements de Sapouy ;
- l'institution d'un collège des sages regroupant d'anciens chefs d'Etat, et d'autorités coutumières et religieuses ;
- l'institution d'une journée de pardon (le 30 mars) ;
- la mise en place, le 14 juin 1999, de la Coordination nationale de la bonne gouvernance et l'engagement de certains bailleurs de fonds à financer certaines activités prioritaires du PNBG ;
- la révision de la Constitution et l'adoption d'un nouveau code électoral ;
- l'organisation des élections législatives libres le 5 mai 2002 ayant permis à plus de 13 partis politiques et formations politiques d'être représentés au sein de l'Assemblée nationale.

Depuis l'année 2000, les orientations stratégiques du PNBG s'exécutent dans un contexte politique décrispé et stable. Les réformes financières, économiques, judiciaires et institutionnelles connaissent de réels progrès se traduisant par un début d'application des règles de gestion assurant la transparence et le développement des pouvoirs de contrôle des partis politiques d'opposition et de la société civile qui joue un rôle de plus en plus actif dans le contrôle de mise en œuvre de certains aspects de la gouvernance démocratique. Ces avancées ont trouvé leur traduction dans le CSLP 2000-20015 avec l'inscription d'un axe spécifique à la gouvernance, centré principalement sur l'amélioration de la gouvernance politique, administrative, économique et locale.

Conscient des effets positifs de la bonne gouvernance sur le niveau d'adhésion des populations aux solutions proposées pour relever le bien-être des burkinabé et le niveau de transparence dans la gestions des affaires publiques, le gouvernement, à travers le Secrétariat exécutif de la bonne gouvernance (SEBG), a engagé un double exercice. Dans un premier temps, le SEBG a procédé à l'évaluation du PNBG 1998-2003 au mois de mars 2003 et dans un second temps elle a mis en place, dès le mois d'avril 2003, un processus participatif pour l'élaboration du PNBG 2004-2008.

Problèmes prioritaires

Dans ce contexte, la problématique centrale de la gouvernance pour les prochaines années se pose dans les termes suivants :

- consolidation de l'Etat de droit et des droits humains (surtout les droits des femmes et des enfants) pour parer à tout risque de dérapages ;
- renforcement des capacités de l'Assemblée nationale pour permettre aux députés de jouer leur rôle d'adoption de textes répondant aux exigences du développement du pays et de contrôler /sanctionner l'action du gouvernement ;
- amélioration du service public grâce à une fonction publique réformée dans le sens d'une grande professionnalisation et d'une plus grande efficacité, avec des principes de motivation basés sur le mérite ;

- amélioration de l'efficacité des dépenses publiques à travers de nouvelles règles et procédures de gestion économique et financière et intensification de la lutte contre la corruption exigeant un système transparent de répression des personnes responsables ;
- promotion des espaces de dialogue et de concertation entre l'Etat et ses partenaires ;
- promotion des cadres de dialogue, d'information et de communication citoyenne pour le développement ;
- approfondissement et définition d'une politique de décentralisation effective dans le sens d'un réel transfert des pouvoirs et des moyens aux régions et aux communes tout en clarifiant les attributions juridiques et financières de la commune rurale ;
- renforcement des capacités de la société civile pour améliorer l'organisation et la gestion des activités d'organisation de base leur permettant d'appuyer plus efficacement les initiatives locales des populations.

Les principaux objectifs énoncés pour les prochaines années consistent à :

- Consolider le processus de construction d'un Etat stratège capable d'impulser le développement socio-économique ;
- Poursuivre les efforts de création d'un environnement incitatif pour le développement du secteur privé en vue de le préparer à la concurrence sous-régionale et internationale ;
- Consolider le rôle de la société civile pour lui permettre d'influer sur les différentes décisions politiques et économiques ;

Plus spécifiquement, ces objectifs généraux se traduiront par la consolidation des institutions de l'Etat, l'amélioration de l'efficacité du système judiciaire, la promotion des droits humains, le développement des activités productives du secteur privé, le parachèvement du processus de décentralisation dans le sens d'un développement local participatif, le renforcement des capacités de la société civile et l'amélioration de la participation de la femme dans les sphères de décisions politiques et économiques.

1.3.3 LA PROTECTION DES DROITS HUMAINS

Analyse de la situation

L'enfant et de la femme sont toujours victimes d'injustices multiples et multiformes et de violences morales, physiques, **et** d'exploitation de toutes sortes : spoliation des veuves et des orphelins, violences sexuelles faites aux enfants, etc.

Faiblesse du statut de la femme

Au Burkina Faso les femmes représentent 51,8% de la population totale, selon le RGPH de 1996. Les femmes en âge de procréer (15-49 ans) représentaient 22,6% de la population.

L'enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages indique que le niveau de discrimination entre les femmes et les hommes, que l'on peut exprimer par l'écart des incidences de pauvreté, est de 1,4 point au profit des hommes. Les femmes contribuent également plus que les hommes à l'incidence globale de la pauvreté au niveau national (52% contre 48%) et la sévérité de la pauvreté chez les femmes est légèrement supérieure à son niveau chez les hommes. Toutefois, il ressort que les ménages dirigés par les hommes sont les plus pauvres (46,9% contre 36,5% chez les femmes), cette situation s'expliquant entre autres par l'importance numérique des ménages dirigés par les hommes.

Tableau 8 : Indices de pauvreté selon le genre en 2003

Indices de pauvreté	Incid. P ₀	Contrib. C ₀	Profond. P ₁	Contrib. C ₁	Sév. P ₂
Sexe					
Femmes	47,1	52	15,9	52,3	7,3
Hommes	45,7	48	15,3	47,7	6,9
Sexe du chef de ménage					
Féminin	36,5	4,1	12,7	4,3	5,7
Masculin	46,9	95,9	15,8	95,7	7,2
National	46,4	100	15,6	100	7,1

Source : INSD, Résultats de l'EBCVM, 2003

Les femmes au Burkina Faso sont deux fois moins alphabétisées (12,9%) que les hommes (24,8%). Cette inégalité qui existe dans toutes les catégories sociales est beaucoup plus prononcée au niveau des catégories les plus pauvres. Ainsi, par exemple, alors que pour le dernier quintile de niveau de vie (les moins pauvres), le taux d'alphabétisation des femmes était en 1994 de 33,5% contre 53,8% pour les hommes, pour le premier quintile de niveau de vie (les plus pauvres), ces taux étaient respectivement de 3% et 10,8%.

Le retard de scolarisation féminine constitue un frein à la participation de la femme au secteur moderne où les femmes scolarisées représentent environ 21% des effectifs dans les administrations publiques et seulement 5% dans les sociétés privées du secteur moderne. Au niveau de l'animation de la vie publique (politique), bien que de nets progrès aient été réalisés, les femmes demeurent peu représentées au Parlement, au Gouvernement comme dans la haute administration centrale et communale. Par exemple, en 2000, la fonction publique comptait environ 11 206 femmes fonctionnaires sur 44 316, soit 25,3%. En 2003 on comptait :

- 04 femmes ministres sur 30, soit 13,3% ;
- 13 femmes députés sur 111, soit 11,7% ;
- 50 femmes magistrats sur 200, soit 25,0% ;
- 04 femmes secrétaires générales de provinces sur 45, soit 08,9% ;
- 05 femmes Hauts commissaires sur 45, soit 11,1% ;
- 05 femmes Ambassadeurs sur 25, soit 20,0% ;
- 03 femmes maires sur 57, soit 05,3%.

Les conditions socio-économiques et les pesanteurs sociologiques et culturelles déterminent souvent la faible participation des femmes à la vie économique et publique, notamment la difficulté d'accès à la terre, à l'équipement, à la formation technique, et au crédit. Avec l'aide des ONG, les coopératives et organisations de femmes exercent des activités de production maraîchère, de petit commerce, de transformation et d'artisanat dans le secteur touristique. Cependant, ces activités ont une faible productivité en raison de l'insuffisance des appuis qui leur sont apportés, des difficultés d'accès au crédit et aux marchés.

L'insuffisance des mécanismes institutionnels mis en place pour octroyer des crédits aux femmes empêche celles-ci de bénéficier des facilités de crédit. Au cours de l'année 2002, 3,12 milliards de F CFA ont été octroyés à seulement 90 824 bénéficiaires. Pour améliorer les conditions socio-économiques des femmes, il est nécessaire de créer un réseau d'institutions financières capable de drainer l'épargne et de la recycler à des fins d'investissement à travers des crédits à moyen et long termes à leur profit.

La situation sanitaire des femmes se caractérise par une morbidité et une mortalité élevées. Les facteurs explicatifs de cette situation relèvent, en plus de l'ignorance et de la pauvreté, du fardeau des activités domestiques ainsi que des pratiques traditionnelles néfastes, de l'insuffisance des mesures d'assainissement et de fourniture d'eau potable.

En ce qui concerne la femme, plusieurs facteurs alimentent cette situation problématique :

- i. le statut inférieur de la femme au sein de l'unité familiale, à la fois épouse, mère et main-d'œuvre avec son cortège de forte fécondité, de pratiques ancestrales néfastes (mariage précoce, lévirat, excision...);
- ii. la sous scolarisation des filles et le faible taux d'alphabétisation des femmes ;
- iii. la précarité de la santé de la reproduction ;
- iv. l'émigration massive des jeunes actifs aggravant la charge de travail de la femme ;
- v. la prise en compte insuffisante des intérêts stratégiques et des besoins pratiques de la femme dans l'élaboration des programmes de développement et (
- vi. l'accès limité des femmes aux ressources économiques.

En résumé, les femmes ont un accès limité aux soins de santé, à l'éducation, aux opportunités d'emploi et de crédit, participent moins à la vie politique nationale et à la prise de décision. Toutes choses qui traduisent et déterminent leur niveau de pauvreté en même temps qu'elles amplifient celui de l'ensemble de la population compte tenu du rôle déterminant des femmes dans la production, la reproduction biologique et la reproduction sociale (la santé, l'hygiène, la nutrition et l'éducation des enfants, l'entretien des autres personnes vulnérables à savoir les personnes âgées, les handicapées, les orphelins

Protection de l'enfant

Selon la convention relative aux droits de l'enfant et la Charte Africaine des Droits et du Bien Etre des Enfants, respectivement ratifiées par le Burkina Faso le 23 juillet 1990 et 27 août 1992, l'enfant se définit comme un être humain de l'un ou de l'autre sexe âgé de moins de 18 ans. Au Burkina Faso, selon le RGPH de 1996, le nombre d'enfants de 0-18 ans représente 56% de la population. Les filles de 5-14 ans représentaient 15,44% de la population totale.

La loi n° 013/96/ADP du 09 mai 1996, portant loi d'orientation de l'éducation au Burkina Faso, donne une priorité à l'éducation, dispose que tout citoyen a droit à l'éducation et que l'éducation scolaire couvre la période d'âge allant de 6 à 16 ans. Par conséquent, aucun enfant ne doit être exclu du système avant ses 16 ans révolus. Malgré ces bonnes intentions, force est de reconnaître que les enfants qui devraient être les principaux bénéficiaires de ces dispositions se trouvent plutôt ailleurs qu'en classe. En effet, 47,5% des enfants burkinabé d'âge scolaire sont encore exclus du système en 2003. Ils se trouvent dans la rue, dans les pires formes de travail, dans la délinquance, dans les prisons, ou victimes de trafics.

Les causes fondamentales d'une telle situation résident principalement dans la pauvreté massive, dans les dysfonctionnements du système scolaire, dans la dégradation des valeurs morales et dans la société qui connaît de profondes mutations.

Néanmoins, on note des progrès dans certains domaines comme le programme élargi de vaccination, le taux de couverture vaccinale, le taux de scolarisation.

Concernant le trafic d'enfants, le phénomène touche 37 provinces et son ampleur a été évaluée en décembre 2001 à 1 663 enfants victimes de trafic.

Quant à la justice pour mineurs et pour femmes en détention, un programme a été mis en place pour assurer une protection juridique et judiciaire aux enfants, à travers : i) la prise en charge psychologique, ii) le renouement des liens familiaux et iii) l'initiation professionnelle des enfants et des femmes détenus et l'appui à l'alphabétisation. On note une diminution sensible du taux de récidive qui est passé de 80% en 1998-2000 à 20% en 2003.

Une loi portant organisation judiciaire au Burkina Faso (adopté le 2 juin 2004) vient d'instituer les tribunaux pour mineurs. Le code de procédure pénale applicable au Burkina Faso est en cours de relecture. Les innovations majeures concernent la relecture de la loi sur l'enfance délinquante ou en danger. Une procédure spécifique sera appliquée au mineur en conflit avec la loi. Il sera expressément interdit l'application de la peine de mort au mineur. Doré et déjà, la loi sur le travail d'intérêt général a été adopte le 6 avril 2004.

Dans le domaine de la protection de l'enfant et notamment de la fillette contre la discrimination et la violence, les actions développées concernent : i) l'information/sensibilisation, ii) la formation des personnes ressources, iii) l'appui au suivi/supervision. Selon l'enquête réalisée par l'OMS et le CNLPE en décembre 2001, on note une baisse sensible de la pratique de l'excision. Selon des enquêtes soutenues par l'OMS en 2001 sur l'ensemble du territoire, les taux de prévalence par tranche d'âge sont de 6,5% pour les 0-4 ans, 16,3% pour les 5-10 ans et 43,6% pour la tranche d'âge de 11-20 ans.

Le Burkina Faso a participé activement à l'adoption du 6 février de chaque année comme Journée Internationale de lutte contre les MGF.

Sur la question la violence sexuelle contre les jeunes filles en milieu scolaire, une étude a été commanditée par le réseau de communication, d'information et de formation des femmes dans les ONG du Burkina Faso en octobre 1994. Elle a cherché à explorer les contours du phénomène, ses manifestations et son impact sur les filles.

Des entretiens avec des élèves de 15/19 ans, des enseignants, des chefs d'établissements, des forces de l'ordre en milieu tant urbain que rural, il ressort que les violences sexuelles sont une triste réalité.

L'enquête prospective sur les violences sexuelles au Burkina Faso (2001) a eu le mérite notamment de i) révéler l'existence du phénomène des abus et de l'exploitation sexuels faits aux enfants ; ii) déterminer les causes profondes du dit phénomène ; iii) analyser les forces et les faiblesses des actions menées afin de lutter contre les violences sexuelles faites aux enfants ; iv) proposer des stratégies à même de permettre une lutte efficace contre les violences sexuelles faites aux enfants ; v) jeter les bases d'un plan d'action national de lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants.

Politiques mises en œuvre

On observe une prise de conscience de l'ensemble des acteurs pour la promotion et la protection des droits des enfants et des femmes et ils sont de plus en plus impliqués aux décisions qui les concernent. Sous l'angle des droits humains, on relève la ratification de la convention Internationale sur l'élimination de toutes les formes de discriminations faites à l'endroit des femmes, adoptée par l'AG de l'ONU le 18 décembre 1979, de la convention relative à l'élimination des pires formes de travail des enfants en mai 2001, l'adoption du décret portant organisation de l'assistance judiciaire au Burkina, l'adoption d'un code des personnes et de la famille et l'adoption de la loi portant définition et répression du trafic des enfants. De plus le Burkina conformément a ses engagements internationaux a présenté son 2ème rapport au comité des droits de l'enfant à Genève et ses 4ème et 5ème rapports relatifs à la CEDEF en 2001.

Un certain nombre de stratégies et d'actions ont déjà été faites : Programme national action éducative en milieu ouvert en 2002, le plan d'action national de lutte contre le trafic des enfants, le cadre stratégique de prise en charge des orphelins et autres enfants vulnérables (OEV), le lancement de la stratégie nationale de protection sociale ; la révision du code du travail et la relecture du code de procédure pénale en cours auront un impact sur la vie des enfants et des femmes.

Plusieurs programmes nationaux sont mis en œuvre en faveur des Enfants ayant besoin de mesures de protection spéciale (EABMPS), contre le trafic et les pires formes de travail des enfants, la justice pour mineurs et femmes en détention , la lutte contre la marginalisation, l'exclusion et la délinquance juvénile mais également pour la liberté et le droits civils des enfants et des femmes et pour la promotion de la femme. Un programme financé par l'UNICEF et d'autres partenaires développe deux grandes actions : i) l'appui à l'association des enfants et jeunes travailleurs avec comme objectif de réduire de 10% à l'horizon 2005 le taux d'enfants travaillant dans les pires conditions ; ii) l'appui au projet expérimental de lutte contre le trafic des enfants, initié de 2001 à 2002, a permis de valider la stratégie et d'amender les outils de collecte de données. Le ministère de la promotion de la femme a construit sur financement de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) des services déconcentrés multifonctions au profit des femmes : les maisons de la femme servent pour l'alphabétisation, les activités génératrices de revenus, les rencontres de concertation et de renforcement des capacités des femmes. En outre, le tissu associatif féminin s'est développé depuis 2000, permettant entre autres, de faire entendre leur voix et renforcer la visibilité de l'action des femmes dans l'effort de développement. La coordination des interventions demeure cependant un défi à relever.

Un mécanisme de prise en charge des groupes défavorisés et en situation d'urgence, à savoir le fonds de solidarité nationale, a été mis en place.

Cependant, au regard de la fracture sociale de plus en plus prononcée liée à la pauvreté, il importe de mettre l'accent sur des stratégies pertinentes de réduction des inégalités sociales et des mécanismes performants de renforcement de la solidarité nationale. L'élaboration d'une stratégie consensuelle en matière de prise en compte du genre dans les politiques et programmes demeure une nécessité.

Problèmes prioritaires

Face à l'ampleur du phénomène de l'exclusion sociale accentuée par les conséquences sociales de la pandémie du VIH/SIDA, le Gouvernement, soucieux d'assurer une meilleure protection sociale à l'ensemble de la population, notamment à la catégorie la plus défavorisée, se fixe pour les années à venir les orientations stratégiques suivantes :

- le renforcement des actions de lutte contre l'exclusion sociale sous toutes ses formes ;
- la dynamisation des actions de solidarité ;
- l'amélioration conséquente des revenus des plus pauvres ;
- l'application des textes déjà existants pour protéger les droits de l'enfant et de la femme.

Quatre domaines prioritaires subdivisés en axes stratégiques ont été identifiés. Il s'agit de : (i) la protection et la promotion de l'enfant et de l'adolescent ; (ii) la protection et la promotion de la famille ; (iii) la promotion de la solidarité et la protection des groupes spécifiques ; (iv) le renforcement des compétences des agents et des capacités institutionnelles.

Des plans et programmes cohérents, élaborés selon une démarche concertée et participative guideront la mise en œuvre de ces axes stratégiques.

Plus spécifiquement, dans le domaine de la protection de la fille et de la femme, on peut citer : la priorité à accorder à la scolarisation des filles et des femmes ; la lutte contre l'analphabétisme des filles et des femmes ; l'importance à accorder à l'éducation civique et à l'enseignement des droits fondamentaux de la personne humaine ; les mesures législatives pour protéger les femmes contre les violences familiales et sexuelles ; l'application du système de quota pour accroître la participation de la femme à la vie politique.

1.3.4 LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Analyse de la situation

Le Burkina Faso, pays des hommes intègres n'est pas épargné par le phénomène de la corruption et les Burkinabé en ont conscience. En effet, selon une enquête récente⁴, près de 91% des sondés estiment que la corruption se développe au Burkina même si c'est dans des proportions moins importantes que dans les pays voisins. Cette corruption gagne de façon rampante et insidieuse tous les secteurs d'activités au point de devenir pour certains, une norme de conduite : Santé, éducation, douane, administration publique, police, gendarmerie, marchés publics, médias, justice, mairies, impôts, activités politiques, clergé, société civile, banques, assurances, structures traditionnelles.

Ce qui est frappant dans le cas burkinabé, c'est l'inertie des Institutions face aux multiples dénonciations de cas de corruption dans la presse quotidienne, et à travers les rapports produits régulièrement par les structures en charge de la lutte contre la corruption ; ces rapports sont hélas sans résultats de sanction administrative ou judiciaire provoquant ainsi un sentiment d'impuissance face à l'impunité dont jouissent les corrompus et un climat d'insécurité. On relève que malgré les efforts du gouvernement pour lutter contre la corruption par la mise en place notamment d'un dispositif institutionnel dense, la grande majorité des populations ignore jusqu'à l'existence de ces institutions et surtout, trouve leurs actions inefficaces.

⁴ PNUD (2003)

Les causes de la corruption sont multiples.

Les **causes économiques** : L'état de misère dans lequel vivent les agents publics augmente leur propension à s'adonner aux pratiques évoquées ci-dessus en vue d'« arrondir les fins du mois ». La pauvreté apparaît donc comme ayant un lien de cause à effet avec la corruption. Elle se manifeste par le bas salaire des agents publics et la faiblesse de leur pouvoir d'achat.

La perte des valeurs morales : On constate que depuis un certain temps le matériel a pris le dessus sur l'intégrité. La richesse est devenu, sinon le seul, du moins le critère le plus important de réussite sociale avec son cortège de maux que sont : i) l'incivisme qui se reconnaît à travers une relative acceptation de la corruption que l'on considère comme portant surtout atteinte à des intérêts impersonnels comme ceux de l'Etat ; ii) la malhonnêteté ; iii) l'appât du gain facile et la cupidité qui font que les citoyens n'ont plus de scrupule pour amasser les richesses. Cette pratique se nourrit de l'apparence : puisque c'est ce que tout le monde fait, pourquoi ne pas faire comme les autres.

Le dysfonctionnement de l'administration et de la justice : L'administration ne fonctionne qu'« au service d'elle-même sous prétexte d'un ordre abstrait, et non plus au service des personnes et de leur bien commun ». Le non respect des règles gouvernant le service public est caractérisé.

En outre, les inspections techniques des services n'ont ni les moyens humains, ni les moyens matériels de leur action. Ces services ressemblent plutôt à des garages où l'on parque les anciens collaborateurs dont on ne sait que faire, toute chose qui les empêche de jouer pleinement le rôle qui leur est dévolu.

On relève aussi, le fait que l'administration ne fonctionne pas toujours sur des règles claires et précises. Aussi, le flou qui existe dans l'affectation de certaines ressources (produit de la vente des avis d'appel d'offre) est perçu comme source de pratique de corruption. Il en va pareillement de la complexité et de la lourdeur administratives.

En ce qui concerne, l'administration judiciaire, on pense d'elle qu'elle n'est pas assez indépendante pour s'attaquer efficacement à la corruption. Il lui est reproché de faire le jeu des milieux corrompus en assurant la protection de certaines personnes. Un autre problème soulevé à son propos est le manque de magistrats et d'officiers de police judiciaire spécialisés en matière de lutte contre la corruption et de délinquance financière et économique. Enfin on évoque la politisation de l'administration et de la justice.

L'ignorance et l'analphabétisme : Le manque d'instruction des populations et la difficulté subséquente d'accès à l'information constituent un facteur propice à la corruption. En effet, les usagers du service public paient souvent soit par méconnaissance des procédures, soit pour contourner la complexité et la lourdeur des procédures administratives.

L'impunité et la mal gouvernance : Si la corruption existe, c'est à cause de l'impunité dont bénéficient les personnes convaincues de corruption. En effet, il est ressorti à plusieurs reprises que la banalisation des cas avérés de corruption, augmente l'idée que la corruption est tolérée et par conséquent, son développement par mimétisme.

Si cette impunité persiste, c'est parce que la corruption est intrinsèquement mêlée aux mécanismes économiques, politiques et judiciaires. A la faiblesse de la répression, s'ajoute donc une relative acceptation de la corruption. Dans ce contexte, il n'y a aucun risque à entrer dans la corruption.

Politique mise en œuvre

La lutte contre la corruption dans l'esprit burkinabè, reste sans doute encore étroitement associée à la période du Conseil National de la Révolution 1983-1987. Cette période vit le pays de Haute-Volta changer d'appellation pour devenir Burkina Faso, ce qui signifie en langues nationales "pays des hommes intègres". La volonté politique de lutter contre la corruption s'exprima alors avec vigueur, notamment à travers la création d'une Commission du Peuple chargée de la prévention de la corruption et en particulier de la déclaration des biens des hommes politiques. La lutte contre la corruption s'organisa également à cette époque autour des Tribunaux Populaires de la Révolution (TPR). Plus que sur l'application du droit, l'efficacité de ces tribunaux révolutionnaires reposa parfois sur la crainte inspirée et sur la délation.

Dans la phase actuelle de construction et de renforcement de l'état de droit, la lutte contre la corruption s'organise autour des principes de bonne gouvernance. Les institutions chargées de lutter contre la corruption sont certes anciennes au Burkina Faso (par exemple Inspection Générale d'État, Inspections techniques des différents départements ministériels), mais de nouvelles structures ont été créées récemment, notamment en 2001 avec le Comité National d'Éthique et la Haute Autorité de Coordination de Lutte contre la Corruption.

De plus, la volonté politique de lutter contre la corruption s'est exprimée à travers le Plan National de Bonne Gouvernance (PNBG) puis le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) en son quatrième axe qui vise à promouvoir la bonne gouvernance.

La Haute Autorité de Lutte Contre la Corruption (HACLIC) a reçu pour mission de coordonner et d'impulser la lutte anti-corruption et d'élaborer une politique générale et/ou des programmes sectoriels de lutte anti-corruption assortis de plans d'actions et couvrants les domaines de la détection, la prévention, la répression, la sensibilisation et la coopération internationale.

Le Gouvernement reconnaît que la société civile a un rôle de veille à jouer dans la lutte contre la corruption, la délinquance financière et l'évasion fiscale. C'est pourquoi il apprécie à leur juste valeur, les différentes initiatives développées par les organisations de la société civile dans ces domaines comme dans d'autres. Les pouvoirs publics continueront d'encourager et d'appuyer ces diverses initiatives.

Les problèmes prioritaires

- Les réformes institutionnelles entreprises ces dernières années, sont aujourd'hui plus visibles, notamment à travers la nomination et l'installation des membres du Comité National d'Éthique (CNE), de la Haute Autorité de Coordination de Lutte contre la Corruption ainsi que la nomination et l'installation du président et des membres de la Cour des Comptes. Ces réformes qui sont une manifestation plus concrète de la volonté politique jusqu'ici proclamée pourraient être compromises par un certain nombre d'insuffisances et de contradictions. Il apparaît aux yeux de certains observateurs que la création de nouvelles structures ne résulte pas d'un besoin de rupture par rapport aux pratiques antérieures, ni d'une volonté réelle de lutter contre la corruption, mais plutôt la concrétisation des pressions intérieures et extérieures. Comme faiblesse, on note la coexistence de nombreuses structures de contrôle et/ou de lutte contre la corruption qui, dans certaines de leurs dispositions ont les mêmes attributions. En effet, on dénombre huit (8) structures dont les missions se recoupent en matière de bonne gouvernance, de transparence, de lutte contre la corruption, de contrôle de gestion des finances publiques, de moralisation de la vie publique, sans que les activités ne soient coordonnées entre elles. Tout cela confirme cette conclusion du PNUD dans une de

ses études⁵ que « la multiplicité des structures de contrôle ayant des attributions similaires peut être source de conflit potentiel de compétence et/ou de leadership ». Au vu de la multiplicité des fonctions et des missions des structures de contrôle, il apparaît nécessaire et opportun de travailler à harmoniser et rationaliser les missions de ces structures de façon à assurer non seulement leur complémentarité, mais aussi leur efficacité, chacune en ce qui la concerne. Dans ce sens, il est primordial que les différentes structures aient une indépendance financière et d'action.

- L'arsenal législatif et réglementaire est assez impressionnant au Burkina Faso, pour faire peur à tout délinquant dans le domaine de la corruption. Malheureusement, comme souligné plus haut, le constat est que ces textes et lois ne sont pas appliqués dans toute leur rigueur. D'où la nécessité d'une application rigoureuse des textes et de garantir l'indépendance et l'impartialité de la justice et d'une responsabilisation des agents de l'administration publique.
- La presse, tout comme le système judiciaire sont des contre-pouvoirs dans la gestion des affaires publiques et constituent des remparts dans la lutte contre la corruption. La presse burkinabè ne semble pas assez bien jouer ce rôle de vigile vis-à-vis de la conduite des institutions et des personnalités. Le constat est que les médias burkinabè n'attirent pas assez vigoureusement l'attention de l'opinion publique sur les faits de corruption. Le traitement de la rumeur l'emporte souvent sur l'investigation professionnelle qui seule peut donner des gages de crédibilité aux médias dans cette noble mission de se positionner en sentinelle de la bonne gouvernance. Il est donc impérieux de renforcer la formation des journalistes, la pratique du professionnalisme dans les rédactions et d'améliorer les conditions matérielles de travail des journalistes.

⁵ Etude sur l'état des lieux de la législation anti-corruption et du dispositif de contrôle de l'administration ; Ouagadougou, octobre 2002.

SECTION 2/ DOMAINES CLES DE COOPERATION ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LE SNU

2.1 BILAN DE L'UNDAF 2001-2005

En février 2001, le premier UNDAF a été approuvé comme cadre commun de planification d'activités de développement du Système des Nations Unies pour la période 2001-2005. Le processus d'élaboration et d'adoption de l'UNDAF a été participatif et dynamique et a impliqué, sous l'égide du Gouvernement, le Système des Nations Unies, les partenaires au développement et la société civile. Des acquis importants de la coordination du SNU sont reflétés dans l'UNDAF notamment (i) l'harmonisation des cycles des 4 agences JCGP, (ii) l'accord sur une zone géographique de convergence et des domaines de concentration, et (iii) des mécanismes et outils communs de suivi et d'évaluation de l'UNDAF.

2.1.1 RAPPEL DES BUTS ET OBJECTIFS COMMUNS DE L'UNDAF 2001-2005

Pour l'UNDAF 2001-2005, l'objectif majeur du Système des Nations Unies a été d'appuyer le Burkina Faso à assurer l'accès de chaque burkinabè à la sécurité humaine et plus précisément, réduire l'incidence de la pauvreté de 45% à moins de 30% à l'horizon 2015.

Les objectifs spécifiques ont couvert les cinq « sécurités », à savoir :

- *Dans le domaine de la sécurité économique* : Promouvoir la formulation ainsi que la mise œuvre équitable, le suivi et l'évaluation participative et coordonnée des politiques et stratégies de réduction de la pauvreté : améliorer les opportunités économiques des pauvres en matière de micro-finance, d'emploi et d'accès aux nouvelles technologies et cela de manière équitable entre les sexes.
- *Dans le domaine de la sécurité alimentaire* : Soutenir les actions visant à améliorer la situation alimentaire des communautés rurales, surtout des femmes, exposées à l'insécurité alimentaire dans les zones les plus pauvres.
- *Dans le domaine de la sécurité d'accès aux services sociaux de base* : Promouvoir l'accès aux services sociaux de base (l'éducation primaire, l'alphabétisation, les services de santé de base, la santé de la reproduction et l'eau potable) surtout pour les filles et les femmes, dans les zones les plus pauvres ; arrêter la progression du VIH/SIDA et diminuer progressivement son impact.
- *Dans le domaine de la sécurité environnementale* : Soutenir la formulation et l'application des stratégies nationales axées sur le développement durable afin d'arrêter et réparer les dommages causés aux ressources environnementales et assurer l'accès des pauvres (les femmes en priorité) aux ressources naturelles.
- *Dans le domaine de la sécurité individuelle et politique* : Promouvoir la sécurité individuelle et politique à travers la promotion des droits humains, notamment les droits de la femme et des enfants, le renforcement des institutions clés œuvrant dans le domaine de la gouvernance démocratique, de la décentralisation et le renforcement de la gouvernance locale dans les zones les plus pauvres.

2.1.2 REALISATIONS DE L'UNDAF 2001-2005

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'UNDAF, le SNU a accordé la priorité au cours de l'année 2001 à la programmation et consolidation d'actions harmonisées, coordonnées et/ou conjointes dans 5 sous thèmes parmi les 14 identifiés par l'UNDAF. Chacun de ses 5 sous thèmes, à savoir la gouvernance économique, la sécurité alimentaire, l'éducation de base et l'alphabétisation, la santé de la reproduction et la lutte contre le SIDA, est animé un groupe thématique distinct. Les résultats en matière de programmation ont été adoptés par les chefs d'agences en octobre 2001. La mise en œuvre des interventions harmonisées/coordonnées est restée largement sous la responsabilité de chacune des agences. La revue à mi-parcours de l'UNDAF prévue en 2003 ne s'est pas réalisée. Cependant, sur la base des rapports du Coordonnateur Résident, un point sur l'état d'avancement de l'UNDAF peut être esquissé.

- Dans le domaine de la sécurité alimentaire, le SNU s'est investi depuis l'année 2001 dans le renforcement des capacités nationales et dans l'élaboration de politiques et programmes en matière de sécurité alimentaire. Des activités concertées ont abouti à l'élaboration d'un code pastoral, à la mise place d'un réseau de chambres d'agriculture, à la définition d'une politique nationale de communication pour le développement rural, la promotion de la petite irrigation, la promotion de modèles d'aménagement de bas-fonds à faible coût et à la fabrication artisanale de silos métalliques pour le stockage de grains. En 2003, le SNU a contribué à la réalisation de l'enquête nationale sur l'effectif du cheptel (ENEC), et celle de l'étude « Initiative, élevage, pauvreté et croissance ». Il a contribué à l'élaboration d'une stratégie nationale de la culture irriguée et de la stratégie de développement agricole durable.
- Dans le domaine de la santé, depuis 2001, la coordination du partenariat au développement sanitaire a été renforcée et le dialogue au sein du secteur « santé » s'est significativement amélioré. L'OMS, l'UNICEF, l'UNFPA et la Banque mondiale se sont activement engagés dans le processus de décentralisation du système de santé et de planification sectorielle et collaboration avec le Ministère de la santé et les parties concernées. Les grandes campagnes de vaccination engagées (polio, rougeole, méningite) avec l'appui de l'OMS et de l'UNICEF ont permis de sécuriser une grande frange de la population du Burkina Faso. De bonnes performances vaccinales du PEV ont été réalisées en 2003 dans la zone d'intervention : 90% pour le BCG dans 4 districts sur 11 ; 75% pour le DTCP3 dans 6 districts sur 11 ; 75% pour le VAR dans 4 districts sur 11. Pour les Journées Nationales de Vaccination (JNV), le taux de 119% a été atteint au premier passage et 127,29% au deuxième.

A l'instar des rencontres instituées entre l'OMS, l'UNICEF et l'UNFPA au niveau des sièges, des réunions périodiques de concertation ont été organisées, permettant de s'assurer d'une plus grande complémentarité et cohérence dans leur appui aux activités du Ministère de la santé et au fonctionnement des services de santé dans la zone de convergence du SNU, tout particulièrement dans la lutte contre la mortalité maternelle. Le partage d'information sur l'appui de chaque agence en terme de formation, d'équipement, de renforcement des capacités de communication, les réhabilitations et le renforcement de la qualité des soins obstétricaux, en général, et d'urgence en particulier, a permis d'éviter une duplication des apports et fait augurer d'un impact visible sur la contribution du SNU dans la lutte contre la mortalité maternelle. Dans les activités harmonisées dans le domaine de la santé de la reproduction, un accent particulier a été mis sur la santé sexuelle et de la reproduction des jeunes et des adolescents.

- Dans le domaine de l'éducation, le SNU a initié et participé à de multiples rencontres entre les responsables du Ministère de l'Education de Base et de l'Alphabétisation et les Partenaires Techniques et Financiers sur le Plan Décennal et a mis en place les mécanismes de collaborations entre agences. Par exemple, l'UNICEF, le PAM, à travers la signature du protocole de programmation, ont contribué à la construction de plusieurs écoles satellites, à la finalisation de manuels en langues nationales pour ces écoles et à la réalisation de plusieurs infrastructures afin d'améliorer les conditions de l'environnement et l'enseignement. En matière d'éducation des filles, l'appui des agences a été significatif. La phase 2 de l'IEFA (Initiative pour l'Education des Filles en Afrique) a été mise en route dans les 5 provinces avec les plus faibles taux de scolarisation des filles de même que l'initiative « Une femme alphabétisée égale trois filles scolarisées ». En 2003, on a enregistré un accroissement record des inscriptions en première année de l'école primaire (CP1), 52,25% contre 47,5% en 2002. Le taux d'inscription des filles a connu une progression de 38,4% .
- Dans le domaine de la gouvernance économique, le SNU s'est investi dans l'opérationnalisation de l'Observatoire de la Pauvreté et du Développement Humain Durable, dans le renforcement des capacités des institutions clés telles que l'Assemblée Nationale, le Conseil Economique et Social et les organisations de la société civile, et enfin dans l'appui aux processus de planification nationaux à travers les différentes enquêtes (Aspirations nationales, Etudes prospectives 2025). Il a participé à la révision du CSLP en 2003, contribué à l'élaboration de la politique nationale de promotion de la femme et du rapport national de suivi des OMD. Il a également développé une base de données à partir de l'outil « child info », DEVINFO.
- Dans le domaine du VIH/SIDA, le plan d'action intégré adopté par le groupe technique ONUSIDA pour le biennium 2002-2003 a constitué un cadre opérationnel de l'UNDAF. Ce plan propose des interventions dont le financement est prévu au niveau de chaque agence en appui aux activités des nationaux, selon leurs mandats et le principe de l'avantage comparatif.
- Dans le domaine de l'urgence et de l'assistance humanitaire, un plaidoyer très fort a été développé pour répondre aux conséquences de la crise en Côte d'Ivoire intervenue au cours de l'exécution de l'UNDAF. Le SNU a participé à l'évaluation de la situation sur le terrain et à la détermination des besoins, à l'élaboration du plan d'accueil et de transit des rapatriés, à la mobilisation de compétences pour renforcer l'Equipe de pays ainsi que les structures nationales concernées. A travers le Flash Appeal et l'Appel consolidé, des ressources ont été mobilisées. Cela a permis entre autres, d'assurer des services de base essentiels aux populations rapatriées : vaccination, poursuite de la scolarité des enfants, fourniture en eau potable et assainissement. En partenariat avec les radios locales et les associations, les populations résidentes et rapatriées ont été sensibilisées pour plus de solidarité et de tolérance en vue d'atténuer les situations de conflit et d'incompréhension.

En conclusion, on peut noter qu'il demeure toujours des contraintes dans la réalisation des activités de l'UNDAF. Elles portent sur la grande autonomie des agences en matière de planification, de mise en œuvre et de gestion des ressources, la visibilité individuelle étant privilégiée par rapport à la visibilité du SNU, la rareté des visites conjointes de terrain et l'internalisation insuffisante de l'UNDAF.

2.2 DOMAINES PRIORITAIRES DE COOPERATION

Ces domaines prioritaires de coopération avec le SNU, découlent de l'analyse de la situation au Burkina Faso, caractérisée par une pauvreté massive. Ils doivent être compatibles avec les Objectifs du CSLP et ceux du millénaire pour le développement (OMD) adoptés par la communauté internationale en 2000. Les OMD sont :

- réduire de moitié la pauvreté monétaire et la faim d'ici à 2015 ;
- inciter les pays à faire des progrès significatifs dans les domaines de l'éducation primaire, de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, de la santé de la reproduction, des soins de santé de la mère et de l'enfant ainsi que sur le front de la lutte contre le VIH-Sida et de la dégradation de l'environnement.

L'objectif de développement poursuivi par le Gouvernement du Burkina Faso est de ramener l'incidence de la pauvreté de 46,4% en 2003 à moins de 30% à l'horizon 2015. Les objectifs intermédiaires sont les suivants : (i) accroître le PIB par habitant d'au moins 4% par an à partir de 2004;(ii) accroître l'espérance de vie à au moins 60 ans à l'horizon 2015.

Quant aux objectifs intermédiaires du programme d'actions prioritaires 2004-2006 du CSLP, ce sont :

- Accroître le PIB par habitant d'au moins 4% par an à partir de 2004;
- Améliorer l'accès aux services sociaux de base et de protection sociale;
- Contribuer à la création de revenus et d'emplois pour les pauvres;
- Accroître l'efficacité des politiques publiques dans un Etat de droit

Les secteurs prioritaires retenus dans le CSLP sont : l'éducation, la santé, l'eau potable, le développement rural, la lutte contre le VIH/SIDA, l'environnement et le cadre de vie, la lutte contre l'insécurité, les petites et moyennes entreprises et industries et la petite mine, le renforcement des capacités (y compris la promotion des NTIC).

Après quatre années de mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) au Burkina Faso, des progrès sont perceptibles dans l'atteinte de certains objectifs, notamment la réduction de la mortalité des enfants de moins de cinq ans, la réduction de la mortalité maternelle, la lutte contre le VIH/Sida, l'intégration des principes de développement durable dans les politiques nationales, et la réduction de la proportion de la population n'ayant pas accès à l'eau potable.

Cependant, malgré les bons résultats macro-économiques, il est nécessaire que les efforts du Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires au développement, soient poursuivis pour par exemple, promouvoir l'égalité entre les sexes, et assurer une éducation primaire à tous les enfants burkinabé.

A cet égard, les domaines clés pour l'aide au développement que l'on peut identifier, sont :

2.2.1 LA POURSUITE DES EFFORTS D'INVESTISSEMENT DANS LES SECTEURS SOCIAUX DE BASE

Domaine de la santé

Comme souligné plus haut, cinq domaines essentiels ont été retenus pour une réflexion plus approfondie entre le Ministère de la santé et les partenaires. Il s'agit des ressources humaines et notamment les performances et la motivation des personnels, du renforcement institutionnel du Ministère de la Santé pour piloter la mise en œuvre du PNDS, de la décentralisation effective en tenant compte du processus de décentralisation en cours à l'échelle nationale, de la mise en œuvre de l'approche sectorielle, et du partenariat public/privé dans le secteur de la santé. De manière plus spécifique, les partenaires au développement pourraient utilement concentrer leur assistance dans les domaines suivants :

- Appui à l'accélération de la décentralisation de l'offre de soins de santé ;
- Appui aux programmes pour les maladies qu'on peut éviter par immunisation et par des soins de santé pour la mère et l'enfant ;
- Appui au renforcement des COGES ;
- Appui au renforcement des institutions de santé.
- Soutien aux programmes de la maternité à moindres risques ;
- Soutien à l'accès à des services de qualité en matière de planification familiale ;
- Appui à l'amélioration des capacités institutionnelles de gestion des services de santé de la reproduction ;
- Appui au renforcement de la participation communautaire.

Domaine de l'éducation

Les partenaires au développement pourraient soutenir les efforts du Gouvernement pour la réalisation de l'objectif de scolarisation primaire universelle en (i) augmentant l'aide pour assurer l'accès à l'éducation de base, (ii) concentrant leurs appuis pour réduire les disparités régionales et entre les sexes, (ii) renforçant les capacités techniques et institutionnelles pour améliorer la qualité de l'enseignement.

Domaine de l'eau potable et de l'assainissement

Au regard des disparités flagrantes entre les zones urbaines et rurales, les priorités de l'aide au développement pourraient utilement se concentrer sur l'amélioration de l'accès à l'eau saine au niveau national et plus spécifiquement dans les zones rurales avec une attention particulière pour le renforcement des capacités des communautés à gérer efficacement les points d'eau modernes. De même, un appui institutionnel conséquent permettra de finaliser rapidement la réforme du secteur de l'eau et d'entamer le processus de réforme du secteur de l'assainissement.

2.2.2 LA PROMOTION DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

L'appui attendu des partenaires au développement pourrait concerner les domaines suivants :

- Promotion des PME/PMI
- Renforcement de la formation professionnelle
- Révision de la stratégie de l'emploi

2.2.3 LA POURSUITE DES EFFORTS D'INVESTISSEMENT POUR LA LUTTE CONTRE LE VIH-SIDA ;

A ce niveau, l'assistance des partenaires au développement pourrait concerner les trois principaux domaines suivants :

- Mobiliser plus de ressources financières pour la lutte contre le SIDA;
- Renforcer les capacités nationales pour assister le CNLS;
- Appuyer le processus de décentralisation de la lutte contre le VIH – SIDA.

2.2.4 LA PROMOTION DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

La poursuite du combat contre la faim et la malnutrition au Burkina Faso nécessite le soutien des partenaires au développement à la recherche de solutions à la sécurité alimentaire structurelle par le financement des actions :

- d'intensification et de diversification de productions végétales, animales, halieutiques et forestières,
- de renforcement du système d'information sur la sécurité alimentaire,
- de promotion de l'éducation nutritionnelle et environnementale,
- de promotion des activités génératrices de revenus.

2.2.5 LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET D'AMELIORATION DU CADRE DE VIE

Les partenaires pourraient accompagner le Gouvernement en apportant une assistance pour :

- le financement des différents programmes concourant à la préservation et à l'amélioration des ressources environnementales;
- l'opérationnalisation de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) et de la Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD);
- le renforcement des capacités en matière de connaissance, d'analyse et de suivi de l'état de l'environnement;
- le renforcement des capacités pour la mise en œuvre des conventions internationales.

2.2.6 LE RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LA BONNE GOUVERNANCE

Les objectifs généraux dans le domaine de la bonne gouvernance se traduiront par la consolidation des institutions de l'Etat de droit, l'amélioration de l'efficacité du système judiciaire, le renforcement d'une gestion macro-économique saine, le parachèvement du processus de décentralisation dans le sens d'un développement local participatif.

Plus spécifiquement, les partenaires au développement pourraient soutenir les efforts du Gouvernement pour :

- la protection et la promotion de la famille, de l'enfant et de l'adolescent ;
- le renforcement des compétences des agents et des capacités institutionnelles de l'Etat de droit ;
- la consolidation progressive des instruments de gestion publique et des opportunités de développement du secteur privé;
- le renforcement des capacités pour le pilotage stratégique et la coordination des réformes y compris dans ses aspects prospectifs et de suivi-évaluation de la pauvreté ;
- l'assistance dans la mise en place des mécanismes de coordination et de gestion de l'aide

SECTION 3/ CADRE D'INDICATEURS

Les indicateurs contenus dans le tableau ont été retenus selon la méthode suivante :

- i) le point de départ a été les indicateurs du CSLP ;
- ii) ensuite un croisement a été fait avec les indicateurs des OMD : à ce niveau seuls ont été pris en compte les indicateurs communs aux OMD et au CCA 2001-2005
- iii) les indicateurs ont été regroupés suivant les axes du CSLP
- iv) les indicateurs ont été documentés, si possible (source et niveau /année de référence)

Ainsi, 48 indicateurs ont été proposés, repartis par axe :

Axe 1 : accélération de la croissance : 8 indicateurs

Axe 2 : amélioration de l'accès des pauvres aux services sociaux de base : 22 indicateurs

Axe 3 : élargissement des opportunités pour les pauvres : 15 indicateurs

Axe 4 : promotion de la bonne gouvernance : 3 indicateurs

THEMES	INDICATEURS	Source	Niveau/ Année de Référence	(OM D)	(CSLP)	(CCA- 2001- 2005)
AXE 1 : ACCELERATION DE LA CROISSANCE						
Dimensions de la pauvreté humaine						
Revenus	1. Production céréalière/tête des ménages agricoles				X	
Autres Indicateurs sectoriels hors dimensions de la pauvreté humaine						
Secteur privé et compétitivité de l'économie	2. Taux de ponction fiscale	IAP-MEDEV	11,5% en 2003		X	
	3. Indice de la production industrielle				X	
Macroéconomie budget condition de vie et DHD	4. Arriérés de paiements intérieurs et extérieurs				X	
Sécurité économique						
	5. Seuil absolu national de pauvreté	INSD	46,4% en 2003	X		X
	6. Part du quintile le plus pauvre dans la consommation nationale			X		X
	7. Taux de croissance du PIB	IAP-MEDEV	7,2% en 2003	X	X	X
	8. Taux d'inflation	IAP-MEDEV	1,5% en 2003	X	X	X
AXE 2 : AMELIORATION DE L'ACCES DES PAUVRES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE						
Education	1. Taux brut de scolarisation au primaire	DEP/ME BA	52,25 en 2003	X	X	X
	Filles	DEP/ME	46,03%			

THEMES	INDICATEURS	Source	Niveau/ Année de Référence	(OM D)	(CSLP)	(CCA- 2001- 2005)
		BA				
	Garçons					
	Total					
	2. Taux d'inscription en première année (CP1)	DEP/ME BA	45,7% en 2003	X	X	X
	Filles		37%			
	Total					
	3. Taux d'inscription au secondaire			X		X
	Global					
	Filles					
	Garçons					
	4. Taux d'inscription au supérieur			X		X
	Filles					
	Garçons					
	Total					
	5. Taux de réussite au CEP	MDCAEN F/MERSS	26,65% en 2003	X	X	X
	Filles					
	Garçons					
	Total					
	6. % d'auditeurs déclarés alphabétisés	EDS 2003	21,8% en 2003	X	X	X
	Femmes					
	Hommes					
	Total 15-25 ans					
	Total					
Santé et nutrition	7. Taux de mortalité infantile (pour 1000)	EDS 2003	83	X		X
	Garçons					
	Filles					
	8. Taux de mortalité infanto-juvénile	EDS 2003	184	X	X	X
	9. Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances)	EDS 2003	484	X		X
	10. Taux de prévalence du VIH	EDS 2003	1,9%	X	X	X
	11. Taux de prévalence contraceptive	EDS 2003	6%	X		X
	Méthode traditionnelle	EDS 2003	4,2%			
	Méthode moderne	EDS 2003	9,7%			
	12. Taux de couverture vaccinale (en %)				X	X
	BCBG	DEP/SAN TE	86,32%		X	
	D'TCP3	DEP/SAN TE	78,30%		X	
	Rougeole	DEP/SAN TE	71,08%		X	
	Fièvre jaune	DEP/SAN TE	66,32%		X	
	13. Nombre de cas de					X
	Dracunculose					
	Lèpre					

THEMES	INDICATEURS	Source	Niveau/ Année de Référence	(OM D)	(CSLP)	(CCA- 2001- 2005)
	Tuberculose			X		
	Méningite					
	Choléra					
	Fièvre jaune					
	14. Taux de prévalence de l'insuffisance pondérale	EBCVM 2003	42,2%	X	X	X
Nutrition	15. Taux de faible poids à la naissance des nouveaux nés	EBCVM 2003	44,5%		X	
Sécurité alimentaire	16. Besoins calorifiques alimentaires journaliers/adulte	EBCVM 2003	2283 kcal	X		X
	17. % de la population n'atteignant pas le niveau minimal de consommation énergétique (nombre de calories contenues dans la ration alimentaire)	Rapport Suivi OMD	24% en 1999	X		X
SECURITE ENVIRONNEMENTALE	18. % de la population ayant un accès (durable) à l'eau potable	EP III- INSD	73% en 2002	X	X	X
	19. Taux de latrinsation	EP III- INSD	33,3 en 2003	X	X	X
	Urbain					
	Rural					
Autres Indicateurs sectoriels hors dimensions de la pauvreté humaine						
Santé, nutrition et démographie	20. Pourcentage de CSPS conformes aux normes en matière de personnel	DEP/SAN TE	76,6% en 2002		X	
	21. Rupture en médicaments essentiels génériques	CAMEG/ DEP	2,9% en 2002		X	
	22. Proportion de personnes atteintes du Sida sous ARV	SP/CNLS	3% en 2002		X	
AXE 3 : ELARGISSEMENT DES OPPORTUNITES POUR LES PAUVRES						
Dimensions de la pauvreté humaine						
Cadre de vie	1. Taux d'électrification	CSLP	10% en 2002		X	
	2. Pourcentage des ménages selon la nature des matériaux du toit et du plancher				X	
Accès aux actifs productifs	3. Pourcentage des ménages pratiquant la culture attelée				X	
	4. Taux d'accès au crédit				X	
Autres Indicateurs sectoriels hors dimensions de la pauvreté humaine						
Emploi et formation	5. Nombre d'emplois	DEP/EM	780 en 2003		X	

THEMES	INDICATEURS	Source	Niveau/ Année de Référence	(OM D)	(CSLP)	(CCA- 2001- 2005)
professionnelle	créés à partir de projets financés par des fonds d'appui	PLOI				
	6. Nombre de bénéficiaires des formations professionnelles et de l'apprentissage y compris l'enseignement technique				X	
Agriculture élevage et pêche	7. Taux de couverture céréalière apparent				X	
	8. Taux d'accroissement de la production agricole	SP/CPSA	9,4% en 1998-2003		X	
	9. Taux de couverture vaccinale contre la maladie de Newcastle	DEP/MR A	22% en 2003		X	
	10. Taux de couverture contre la péripneumonie contagieuse bovine	SP/CPSA	39,3% en 2003		X	
Sécurité environnementale	11. Nombre de personnes par pièce ou surface de plancher par personne			X		X
	12. Biodiversité : superficie des terres protégée			X		X
	13. Taux de régression des superficies forestières			X	X	X
Sécurité économique	14. % des emplois rémunérés dans les emplois non agricoles qu'occupent les femmes				X	X
	15. Taux de chômage			X	X	X
AXE 4 : PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE						
Performances sectorielles						
Bonne Gouvernance	1. Part des dépenses des collectivités locales par rapport aux dépenses de l'Etat				X	
Autres Indicateurs sectoriels hors dimensions de la pauvreté humaine						
Bonne gouvernance (économique, démocratique et locale)	2. Ratio des dépenses auditées par le contrôle administratif a priori				X	
Sécurité individuelle et politique	3. % des sièges occupés par des femmes au sein du gouvernement y compris au parlement			X	X	X

SECTION 4/ SOURCES DE DONNEES

- Banque mondiale : Burkina Faso – Le budget, élément crucial de l'exécution du CSLP- Revue des dépenses publiques ; Rapport n°29154 BUR juin 2004;
- Emil Daniel/Michel Koné : Burkina Faso : quid de la pauvreté, avril 2004 ;
- Gouvernement du Burkina Faso /UNICEF : Rapport de synthèse de la revue à mi-parcours – janvier 2004 ;
- Gouvernement du Burkina Faso : Programme d'actions prioritaires de mise en œuvre du CSLP 2004-2006 ; janvier 2004 ;
- Jean-Pierre Lachaud : Crise ivoirienne, envois de fonds et pauvreté au Burkina Faso
- Jean-Pierre Lachaud : Pauvreté et inégalité au Burkina Faso : profil et dynamique , octobre 2003 ;
- Ministère de l'Economie et des Finances/INSD : Analyse des résultats de l'enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages en 1998 ;
- Ministère de l'Economie et du Développement /DGEP : Burkina Faso – Diagnostic stratégique – Août 2004
- Ministère de l'Economie et du Développement /INSD : Burkina Faso – La pauvreté en 2003 ; Ouagadougou , novembre 2003 ;
- Ministère de l'Economie et du Développement /INSD/Measure DHS+ ORC Macro : Enquête Démographique et de Santé 2003 – Rapport préliminaire, avril 2004 ;
- Ministère de l'Economie et du Développement /SP CONAPO : Grille d'analyse de la situation nationale en matière de population – juillet 2004 ;
- Ministère de l'Economie et du Développement /SP CONAPO : Rapport d'analyse de la situation nationale en matière de population et de développement- juillet 2004 ;
- Ministère de l'Economie et du Développement : Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté – janvier 2004 ;
- PNUD : Etude sur l'état des lieux de la législation anti-corruption et du dispositif de contrôle de l'administration, Ouagadougou, octobre 2002 ;
- PNUD : Troisième revue annuelle du deuxième CCP (2001-2005) du PNUD avec le Burkina Faso- Ouagadougou, avril 2004 ;
- PNUD/Gouvernement du Burkina Faso : Rapport national sur le développement humain durable 2003
- PNUD : Projet/Programme d'appui à la lutte contre la corruption (PALAC) ;
- Quatrième conférence de table ronde des partenaires au développement du Burkina Faso : Problématique du renforcement des capacités au Burkina Faso – document de réflexion, mars 2004 ;
- Système des Nations Unies (SNU) : Angola –The post-war challenges- CCA 2002 ;
- Système des Nations Unies (SNU) : Le bilan commun de pays et le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement- Directives pour les équipes de pays des Nations Unies préparant leurs CCA et UNDAF en 2004 – octobre 2004 ;
- Système des Nations Unies (SNU) : Madagascar CCA 2003 –draft- version 03/11/2003 ;
- Système des Nations Unies (SNU) : Pakistan Commun Country Assessment- United Nations country team – Draft –11/09/2002 ;
- Système des Nations Unies (SNU)/Gouvernement du Burkina Faso : Analyse commune de pays CCA Edition 2000 ;
- Système des Nations Unies (SNU)/Gouvernement du Burkina Faso : Plan-cadre des Nations Unies pour le développement 2001-2005 UNDAF Edition 2001 ;
- Système des Nations Unies (SNU)/Gouvernement du Burkina Faso : Rapport pays- Suivi des objectifs du millénaire pour le développement - décembre 2003.